VOL. XVIII.

IMPRIMEE ET PUBLIEE

PAR LUDGER DUVERNAY.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LA MINERVE paraît DEUX fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI SOIR, et TROIS fois lorsque les circonstances le nécessitent.

Le prix de l'Abonnement est de QUATRE PIASTRES par an, ou trente SOL par No. pour la poste, quand le Journal est envoyé par cette voie. L'abonnement est payable d'AVANCE, et une addition de 2s. 6d. sera faite par chaque année à ceux qui n'auront pas payé d'avance ou à première demande. ☞Ceux qui veulent discontinuer, doivent en donner avis un mois avant leur date échue.

Toutes les lettres, correspondances, &c., doivent être adressées, franc de port, à LUDGER DUVERNAY, au Bureau du Journal, rue St. Vincent, N°. 13.

N°. 29.

MONTREAL, BAS-CANADA

JEUDI SOIR 16 DECEMBRE 1847.

PRIX DES AVERTISSEMENS.

Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7 1-2d. chaque suivante.
Dix Lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.
Au dessus de dix Lignes, première insertion, 4d. par ligne, et 1d. par chaque ligne pour les insertions subséquentes.

*** Les Avertissemens non accompagnés d'ordres écrits seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et débités en conséquence.

On traite de gré-à-gré pour les avertissemens d'une certaine étendue, et qui doivent être publiés plus de six Mois.

LA MINERVE,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

A GRAND MARCHE'!!!

Fonds de Magasin de £12,000.

A Vendre au No. 124, *Rue Notre Dame*

VIS-A-VIS L'EGLISE ENGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et vendent depuis sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix coutant des marchandises déjà évaluées à tres bas prix et importées directement par eux.

Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des objets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que :—

Gros-de-Naples, Satins damassa, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs française, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemirs, Indiennes, Alpacas lustrés, Orléans, Mérinos français, Paramattas, Cobourgs, Velours de soie, Châles, Cachemirs et Satins, Collets et Chemisettes, Pelleteries, Plades pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Casimirs, Flanelle, Couvertes, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Calçons de laine, Damas, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc. etc. etc.

N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une reille occasion. Le tout pour argent comptant.

BEAUDRY & FRERE.

Montréal, 24 nov. 1847.

Un Lot de Marchandises a bon marché.

ON vient de recevoir et sera dépaqueté Jeudi, au No 174 de la rue Notre Dame, partie Ouest,

1000 VOILES NOIRS demi-dentelle, à 1s. 3d.—Quelques uns valent 6s,
500 Demi Voiles noirs de 2s. 6d. à 6s.
500 do do de 6s. à 10s.

Un grand assortiment de Collets et Chemisettes depuis un 1s.

Châles, Echarpes, &c, d'étoffe écossaise.

JAMES ARTHUR & Cie.

1e nov.

A VENDRE

3500 Minots de SEIGLE, 1000 Minots de BLE' D'INDE.

J. & T. GORDON.

Montréal juil. 1847

UN jeune Monsieur Canadien, d'habitudes régulières, désire trouver une pension dans une famille canadienne privée. S'adresser au Bureau de la Minerve.—15 nov.

On Demande

UN JEUNE GARÇON Canadien, robuste, qui entende l'anglais, pour prendre soin d'un CHEVAL. S'adresser à M. DARLING, 129, rue St. Joseph—29 nov.

Avis.

LES Soussignés, Exécuteurs Testamentaires des dernieres volontés de feu le Révérend Messire PIERRE JACQUES DE LAMOTHE, Prêtre, prient ses Créanciers de présenter leurs comptes au Sieur Augustus McKay, Notaire de la paroisse de Ste. Scholastique, ou aux Soussignés, et en même temps prient les Débiteurs endettés envers le Révérend feu Messire de Lamothe, de venir sans délai régler leurs comptes avec les Soussignés ou avec le dit Sieur Augustus McKay, afin de mettre les Soussignés en état de régler sa succession immédiatement.

MICHEL BOISSEAU,
LEONORD FORTIER,
HELENE DE LAMOTHE,
Exécuteurs Testamentaires.

Ste. Scolastique, 8 nov. 1847.—11

LE Soussigné ayant acheté par acte devant Mtre. Morin et confrère, Notaires, le 9 Août dernier, toutes les dettes actives de Dame ROSE GUIBORD, épouse de RICHARD DEVERNY, la dite Rose Guibord, autorisée de son dit mari à l'effet de cette vente par acte de procuration devant Mtre. Labadie et confrère, Notaires, passé en juin 1845, informe tous ceux qui sont endettés envers la dite Rose Guibord, de venir au plutôt régler leurs comptes chez J. U. Beaudry, avocat, rue St. Vincent, No. 14, sans quoi ils seront poursuivis immédiatement.

AUGUSTE REGNIER.

Montréal, 30 sept. 1847.

Mme. Trudeau

INFORME respectueusement le public qu'elle continue encore son ACADÉMIE à l'encoignure des rues St. Vincent et St. Thérèse, où elle instruit les JEUNES FILLES, et les prépare à enseigner dans les familles privées ou dans des écoles publiques.

Pour la commodité des personnes éloignées, Mme T. peut recevoir QUELQUES PENSIONNAIRES, au prix de Sept Louis d'x schelins par quartier; comprenant toutes les BRANCHES d'une éducation utile et de bon goût, avoir :—

Grammaires Française et Anglaise, Arithmétique, Géographie, Histoire, dessin et Peinture dans toutes ses branches, à l'eau et à l'huile; Ouvrages de Goût, Fleurs artificielles, Demi-teinte, teinte lustrée, Fleurs et Fruits en Cire; la Guitare et le Piano.

Seulement pour les branches d'éducation énumérées plus haut, les élèves payeront trois louis par quartier.

Montréal, 20 oct. 1847.

$20 de Récompense.

PERDU, mardi, le 26 du courant, entre l'hotel du Canada, rue St. Gabriel, et le Bureau de MM. Masson, Fils & Cie., rue St. Paul, un PETIT ROULEAU de PAPIER, contenant environ CINQUANTE LOUIS en Billets de Banque, un desquels est de $100, un autre de $50, et le reste en petit billets.

La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le rapportera au Bureau de Police.

Montréal, 28 oct

Daguerreotype.

MR. M. DESNOYER, informe très respectueusement ses amis et le public en général qu'il a ouvert un atelier, Rue Notre-Dame, No. 130, où il pratique l'art du Daguerréotype dans toutes ses variétés; il espère que par son assiduité et par le bon ouvrage qu'il livrera à ses pratiques, mériter leur encouragement.

Mr. D. se transportera à domicile quand on le désirera. Si quelques uns désirent garder le portrait de leurs parens ou amis décédés, ils pourron conserver leurs traits chéris, en s'adressant Mr. D. aussitôt après la mort du défunt, afin qu'il se transporte à temps où on le désirera.

Mr D donne des leçons et vend des appareils.

Les prix sont très modérés.

N. B. On entre par le porche et on tourne à droite.—13 oct.

AVIS.

LE Soussigné, en conformité à la Règle et Règlement No. 188 du Conseil de Ville de Montréal, donne avis qu'il s'adressera au dit Conseil de Ville, pour en obtenir la permission d'ériger un ENGIN à Vapeur, à basse pression à la place de l'Engin à haute pression dont il fait usage maintenant dans la localité qu'il occupe au coin de la rue St. Pierre et de la ruelle des Fortifications.

JOHN BIRSS.

Montréal, 13 nov. 1847.—15.

Ecole Française et Anglaise.

Mr. G BATCHELOR, annonce aux parents qu'il va ouvrir, si un nombre suffisant d'élèves se présente, une ECOLE du JOUR, Lundi prochain, le 29 du courant, à la place de M. Rochen, chez M. St. Germain, rue St. Paul. Ayant déjà enseigné, M. G. Batchelor se présente sans crainte devant les parents et prit ceux qui désireraient envoyer leurs enfants à son école, laisser leurs noms chez M. St. Germain ou chez M. Rolland, libraire, où l'on trouvera tous les renseignements désirés.

M. G. B. donnera aussi des leçons à domicile.

22 nov.

PERDU dernièrement en cette ville, un *blanc* de Billet imprimé dans la forme suivante : £—*Montréal*, 184—*A trois mois de cette date, Je promets payer à l'Ordre de—au Bureau de la Banque du Peuple, à Montréal, la somme de*—&c. La signature de "James M'Gill Des-Rivières" se trouve apposée au bas de ce blanc de billet Celui qui l'a trouvé et qui le rapportera au Bureau de la Minerve, sera récompensé.

2 déc.

DEUX ou TROIS jeunes messieurs trouveront à pentionner dans une famille privée Canadienne, au centre de la ville. S'adresser au Bureau de la *Minerve*.—29 nov.

DEUX OU TROIS Messieurs pourraient être logés commodement au No. 108, rue Notre-Dame.—2 déc.

On Demande

IMMEDIATEMENT à Terrebonne un bon OUVRIER pour les VOITURES. Il aura de l'emploi constamment et un bon salaire. S'adresser à,

E. P. ROCHON.

Terrebonne, 29 sept.

Cidre en Bouteille.

LE Soussigné offre en vente une grande quantité de CIDRE en BOUTEILLES de la meilleure qualité.

ED. MERCIER.

Hotel Québec, août 1847.

Moulin du Canal, Montréal.

A VENDRE,

SON nouveau,
FARINE entière.

JAMES McDOUGALL,
Côté Sud du Canal la Chine.

2 nov.—qz

Marchand Tailleur.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le Public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

Les Personnes désirant fournir leur drap, seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU.

28 oct.

Fluide Hyperion de Bogle.

COMPOSITION végétale pour activer la crue des CHEVEUX, les préserver, les nettoyer, les friser, le embellir et les empêcher de grisonner;—Il fait disparaître la crasse, les dartres et toutes les maladies de la peau; il peut rétablir les cheveux les plus rudes dans le meilleur état de mollesse, de lustre et de vigueur, et en même temps leur communiquer une teinte plus foncée.

CERTIFICATS

De Mr. JOHN E. ABBOTT, 222, rue Washington, Boston.

Boston, 27 Janvier, 1847.

Mr. W. BOGLE.—Cher Monsieur, c'est avec le plus grand plaisir que je joins mon nom au grand nombre de ceux, qui se considerent redevables au célebre FLUIDE HYPERION, pour une belle et bonne chevelure. Beaucoup de mes amis en ont éprouvé un grand avantage et s'emploient de toutes les manieres à le recommander aux autres. Je suis avec respect, votre, etc. etc.

JOHN E. ABBOTT.

East Boston, 8 février 1847.

Mr. W. BOGLE—Cher Monsieur, depuis plusieurs années, ma femme avait perdu une tache de cheveux de la grandeur de six ou sept pouces, sur le sommet de la tête. Après plusieurs essais infructueux de plusieurs autres remedes prétendus célebres, et sur l'avis de quelques amis, elle se décida à faire l'épreuve de votre Fluide Hyperion, à dessein de recouvrer ses cheveux, et je suis heureux d'avoir à vous informer que l'effet a été tel que les cheveux ont repoussé de maniére à recouvrir tout à fait toute la partie chauve. Elle n'en a usé que deux bouteilles et encore avec peu de régularité; et je suis persuadé que, si elle l'eut employé plus souvent et plus régulièrement, la crue de ses cheveux eut été beaucoup accélérée. Je suis bien respectueusement, votré, etc. etc.

SUMNER F. BARRETT.

Manufacturé et vendu en gros et en détail par le seul propriétaire, WILLIAM BOGLE,

No 228, Rue Washington, Boston

Chaque bouteille est accompagnée d'une direction, et d'un savant traité sur l'anatomie et la physiologie de la peau et des cheveux.

Se vend à Montréal, chez WILLIAM LYMAN & Cie. Apothicaire, rue St. Paul—9 déc.

M. LOUIS LABONTÉ, rue St. Amable près la place Jacques Cartier, a des chambres pour loger commodement 3 ou 4 pensionnaires à des prix très modérés.—18 oct.

LES Soussignés, Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans sa prochaine Session (ou dans la Session suivante, suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session, incorporant la profession Médicale, etc. etc. etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examinateurs à Québec et Montréal.

B. H. CHARLEBOIS,	L. BOYER,
W. D'ESCHAMBAULT,	J. L. LEPROHON,
P. E. PICAULT,	J. EMERY CODERRE,
C. A. REGNAULT,	P. WEILBRENNER,
E. TRUDEL,	C. SABOURIN,
HECTOR PELTIER,	J. WILSCAM,
T. E. D'ODET D'ORSONNENS, etc. etc. etc.	

Bas-Canada, 9 décembre 1847—9—u

Aux Libres et Indépendants Electeurs du Comté de Montréal.

MESSIEURS,

L'HONNEUR que vous m'avez déjà fait, en me choisissant quatre fois pour représenter le Comté de Montréal, me porte à croire que ma conduite politique et mes faibles efforts, à supporter vos intérêts, ont rencontré votre approbation : la confiance que vous m'avez par là témoignée, m'engage aujourd'hui à solliciter de nouveau vos suffrages; et si j'ai l'honneur de les obtenir, ma conduite sera toujours la même et je n'omettrai rien de ma part pour obtenir justice égale pour tous; et tout en prenant les intérêts généraux de la Province, je ferai en sorte de ne point négliger ceux d'un Comté aussi populeux et aussi important que celui de Montréal.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble et
Obéissant Serviteur,
A. JOBIN.

9 déc.

AUX ELECTEURS
DU
Comté de Verchères.

MESSIEURS,

LE Gouverneur Général ayant jugé convenable d'exercer la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez encore devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre ci-devant représentant. Si cette conduite a été telle qu'elle rencontre votre approbation, j'espère avoir l'honneur de représenter votre Comté dans le nouveau Parlement, si non je n'ai aucun doute que vous élirez quelqu'un plus capable que moi, bien que personne ne puisse être plus dévoué que je le suis aux intérêts et à la prospérité du Comté.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
J. LESLIE.

MCottage Ste. Marie, }
ontréal. 9 déc. 1847. }

BANQUE D'EPARGNE

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Extrait.

MONTANT dû aux dépositaires le 31 Juillet 1847.... £19,417 0 9
30 Novembre
Montant déposé depuis le 31 Juillet à cette date £47,859 7 1
Do retiré do.. 34,214 3 8

Augmentation depuis le 31 Juillet £13,636 3 5

Balance due aux dépositaires ce jour,.....£63,053 12 2

Par ordre du Bureau
JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District.
30 Novembre 1847—6 déc.

LE BUREAU de la Banque sera transporté vers le 20 du courant, dans la Maison, rue St. François Xavier, à présent occupée par la Banque du Peuple.—6 déc.

Miss. Mackenzie

AYANT reçu ses article de MODE de Paris son Salon d'exposition sera ouvert Jeudi le 21 du courant, Rue Notre Dame, No. 165, partie Ouest—14 oct.—1m

Extraits des Règles de l'Assemblée Législative du Canada.

Résolu, 66—Qu'avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque commune, pour ouvrir quelque chemin de Barrières ou pour accorder à quelque individu ou des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveller quelque Acte du Parlement Provincial, pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.

Résolu, 67—Qu'à l'avenir, cette Chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

Résolu, 70—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Regle soixante-et-sixième, donneront aussi en même tems et de la même manière un Avis, notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilége, l'élévation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cageux, Cages et Bâtiments, et mentionnant, si elles se proposent de bâtir un Pont-Levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

Résolu, 71—Que tous les frais et dépenses occasionnés par les Bills Privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne sera pas moindre que £20 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le Pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B LINDSAY,
Greffier Assemblée.

Mem.—Aucune Pétition imprimée, ne sera, dans aucun, cas reçue; aucune Pétition ne sera non plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur lesquelles dite Pétition sera écrite.

☞ A être publiés en langues Anglaise et Française dans le *Canada Gazette* et la *Gazette Officielle de Québec*, en langue Anglaise dans la *Gazette Officielle de Toronto*, et en langue Française dans *Le Canadien*, *La Minerve*, *l'Aurore des Canadas* et *Le Journal de Québec*, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.—13 déc.

Mélanges Littéraires.

LE LIEUTENANT DE L'AMPHITRITE.

Episode de la guerre des Antilles' en 1809.

I.—L'ARRIVÉE A LA MARTINIQUE.

II.

LA mulâtresse, qui suivait Mlle de Prée, se mit aussitôt à pousser des cris de désespoir qui remplirent les environs. Epouvanté, ne sachant que résoudre, Kerguelen voulut lui imposer silence, mais elle l'apostropha violemment en l'accusant d'être la cause du malheur de sa pauvre maîtresse; Céline, glacée d'effroi et de douleur, se laissait aller sur l'épaule de son ami, et ne pouvait faire un pas. Les secours étaient tous éloignés, et cependant il n'y avait pas un moment à perdre. L'action du venin est si foudroyante que quelques minutes d'irrésolution pouvaient tuer l'ange qui reposait sur son sein. Le jeune homme l'enleva sans balancer, et se mit à gravir précipitamment la pente escarpée du ravin. Les hautes herbes, les halliers touffus, les branches jetées en travers du sentier, arrêtaient à chaque pas sa marche; mais une exaltation désespérée soutenait son courage et doublait sa force. Dès qu'il eut atteint le haut de la falaise, il se mit à courir devant lui au hasard, tant la douleur égarait ses sens; enfin l'épuisement et les cris de Zaza l'obligèrent à s'arrêter, et il s'assit sur un tronc renversé au bord du chemin, en serrant étroitement son trésor contre son cœur.

—Vous allez vous tuer, mon ami, lui dit Céline d'une voix altérée, mettez-moi à terre, je vais essayer de marcher.—Non, prends garde, s'écria le jeune homme en promenant un œil égaré sur les fougères qui croissaient à l'entour, il y a encore des serpents ici, peut-être celui-là nous poursuit-il encore! Et il la saisit pour s'enfuir de nouveau.

Mlle de Prée résista et essaya de faire quelques pas; mais soit terreur, soit faiblesse, elle ne put continuer et se laissa tomber de nouveau sur l'épaule de Kerguelen en versant un déluge de larmes. En ce moment la mulâtresse les rejoignit et leur indiqua dans le voisinage la case d'un vieux nègre où il serait facile de transporter la blessée en attendant qu'on pût venir la chercher de l'habitation. Sous sa conduite, Kerguelen, chargé de son précieux fardeau, marcha quelque temps dans les broussailles, puis se trouva au milieu d'une petite clairière où s'élevait une cabane construite avec des troncs de fougères arborescentes et couverte de branches de cocotier desséchées. Devant la porte, au clair de lune, était assis celui qui l'habitait; c'était un vieux idiot et malingre qui achevait de vivre en cet endroit retiré. On le voyait sur sa natte, adossé à la muraille, branlant sa tête laineuse et blanche et chantonnant d'une voix cassée une bamboula de son pays d'Afrique. Quand le jeune lieutenant parut tout essoufflé, il le regarda d'un air stupide, sans bouger.

—Vieux Zamba, veux-tu vite t'ôter de là, lui cria Zaza, en colère.

Le nègre se traîna de côté en grommelant, et Kerguelen se précipita dans la case, où il déposa la pauvre victime sur un lit de feuilles sèches.

—Je cours à l'habitation chercher du secours, dit Zaza, qui partit comme un trait à travers les arbres.

Kerguelen alluma une torche de résine qui gisait dans un coin du feu, sur lequel bouillait le souper du vieux nègre, et s'approchant de la jeune fille, voulut examiner la piqûre; mais par un mouvement instictif de pudeur, elle replia ses pieds sous elle avec la grâce d'un oiseau blessé. En vain, le jeune homme épuisa les prières et les raisonnements pour qu'elle lui permît de visiter la plaie, il ne put en obtenir qu'un regard poignant de tristesse. Pauvre enfant! l'action mortelle du venin engourdissait déjà son être.

—Laisse-moi, je t'en supplie, lui disait-il, laisse-moi sucer le poison de ta blessure; ne sais-tu pas que souvent les piqûres ont été guéries ainsi?

Et en parlant, ses lèvres errantes cherchaient la plaie sur le satin velouté déjà bleui et distendu du pied de Céline.

—Et vous, reprit-elle en le repoussant doucement, vous boirez le venin qui me fait mourir!.. Vous péririez sans me sauver; c'est fini, je le sais, le ciel condamne notre amour; laissez-moi, partez, Pierre, mon père va venir, s'il vous trouve ici, il vous tuera!..

En effet, un bruit confus se faisait déjà entendre dans l'éloignement et croissait avec rapidité. La clairière s'illumina de flambeaux; une voix haute et brève, qui semblait plutôt animée par la colère que par tout autre sentiment, retentit avec éclat, et M. de Prée entra dans la hutte suivi de plusieurs nègres.

A la vue de sa fille étendue, pâle et inanimée, il s'arrêta comme frappé de la foudre. Céline, qui avait fermé les yeux en entendant entrer son père, les rouvrit, et lisant la terreur et la surprise dans ses regards, s'écria: "O mon père, mon père! un serpent m'a piquée, secourez, moi! ne me laissez pas mourir!..

M. de Prée se baissa vivement et examina la jambe; elle était si extraordinairement enflée qu'on ne reconnaissait déjà plus les formes élégantes de ce pied qui avait rendu la jeune personne célèbre dans les bals de la colonie.

Jean-Pierre, dit M. de Prée en se tournant vers un nègre qui l'avait accompagné, regarde ceci.

L'esclave s'agenouilla, et soulevant un peu la jambe malade entre ses mains calleuses, il l'examina avec attention; puis il prit un air solonel et secoua la tête.

—Le serpent a piqué Mamzelle au-dessus de la cheville, dit-il en montrant un point blanc presque imperceptible; mais ce n'est pas là le plus dangereux, et je crains bien qu'il n'y ait pas de remède.—Pourquoi cela? s'écrie impétueusement M. de Prée, laisse là tes grimaces et réponds de suite.—C'est parce que c'est un serpent *envoyé*, répliqua le vieux nègre avec sang-froid.

A ce mot, un frémissement de terreur se répandit parmi les esclaves qui assistaient à cette scène. Or, il faut savoir que le nègre que consultait M. de Prée, était un *sorcier* renommé; c'est ainsi qu'on appelle dans le pays ceux à qui quelques connaissances particulières ou leur charlatanisme font attribuer un pouvoir surnaturel par leurs compatriotes. Cette classe, redoutée aux colonies, exploite habilement la superstition par mille moyens absurdes, au nombre desquels il faut placer les talismans préservateurs ou nuisibles nommés *piailles*, les *kimbous* ou charmes pour se faire aimer, et surtout les terribles secrets par lesquels les empoisonneurs des Antilles frappent d'une mort instantanée ou font languir dans le dépérisse-ment les victimes qu'a choisies leur haine.

A ces nombreux talents, le mandingue Jean-Pierre, joignait celui d'être un habile *panseur de-serpents*; afin de se donner plus d'importance, il assaisonnait ses opérations de jongleries, de sortilèges; et en ce moment, pour effrayer davantage son maître, il assurait que le serpent qui avait mordu sa fille avait été envoyé par le diable.

—Envoyé ou non, pense tout de suite à cette plaie dit M. de Prée, et prends garde à ce que tu vas faire; si ma fille meurt, je ferai pourrir tes vieux os dans un cachot pour le reste de tes jours.

A cette menace, le nègre répondit par un sourire haineux, et l'expérience eût pu être fatale à toute autre qu'à Céline, mais la douceur et l'esprit de justice de la jeune créole l'avaient fait adorer des esclaves.

—Ce ne sera pas ma faute, répondit Jean-Pierre, car j'aime bien mamzelle, mais le diable est bien fort.

Il prit du tafia dans un flacon et en mit une compresse sur la blessure, après avoir établi une forte ligature au-dessus du jarret pour empêcher le venin de se propager; puis s'étant informé de Zaza, en quel lieu sa maîtresse avait été piquée, il prit une baguette de bois de courbaril qu'il avait apportée, et sortit en disant qu'il reviendrait bientôt.

M. de Prée, à force de vivre au milieu de ses nègres, n'étant d'ailleurs dirigé que par les lumières incertaines d'une éducation fort négligée, avait fini par partager en quelque sorte leurs croyances et leurs superstitions; aussi avait-il la confiance la plus entière dans la science de son esclave. Pourtant, dans cette occasion, où il s'agissait de la vie de son enfant, il voulut n'avoir rien à se reprocher, et envoya l'ordre à son commandeur de monter immédiatement à cheval, de galoper jusqu'à Saint-Pierre, et de ramener à tout prix un médecin. Il rentra ensuite dans la case, et du ton violent qui lui était ordinaire, il reprocha à Céline l'imprudence des promenades qui lui faisaient de la sorte exposer ses jours. Céline regarda son père d'un œil si touchant, que le cœur rude du vieillard en fut ému; il s'approcha d'elle et s'assit en lui prenant la main, au bord de la natte où elle était couchée.

Le colon était un grand homme sec et nerveux, d'environ soixante ans; son teint de parchemin jaune, semé de plaques violettes, s'enflammaient comme du cuivre rouge aussitôt que quelque passion venait le bouleverser. Alors de grosses veines se gonflaient à son cou, ainsi que des cordes, et ses petits yeux jetaient des éclairs sous ses sourcils gris. Il avait de longues mains osseuses, où les muscles ressortaient sous une épiderme écailleuse et tigrée de rousseurs. Il portait une veste de jinga à carreaux, un pantalon de grosse toile et de lourds souliers d'habitant, mais sa chemise de fine Hollande avait un jabot de dentelle où, parmi les souillures du tabac et de la poussière, brillait un magnifique diamant. En le regardant de près, on découvrait dans son nez mince et busqué, dans son front haut dont l'ongle constant du chapeau de paille avait conservé la blancheur, un type de distinction et de rude fierté qui imprimait la curiosité et la crainte; il y avait du gentilhomme et du sauvage dans cet homme.

La clarté douteuse de la torche dont la fumée emplissait la case, avait dissimulé jusqu'alors la présence du jeune marin; d'ailleurs l'émotion qu'inspirait M. de Prée, l'état où il voyait sa fille, absorbait entièrement son attention. Ce ne fut qu'en s'asseyant sur la natte, qu'il aperçut tout à coup Kerguelen à genoux, immobile, de l'autre côté de Céline, et les yeux invinciblement attachés sur elle.

—Qu'est-ce que ceci? s'écria le vieillard en bondissant sur ses pieds; vous ici monsieur!..qui vous y amène? Ah! je comprends! ajouta-t-il après une pauses et foudroyant Céline de son regard: fille maudite, tu as mérité ton sort!

Céline poussa un gémissement profond et cacha son visage dans ses mains.

—Au nom du ciel, monsieur, dit Kerguelen d'un ton suppliant, épargnez-la! ce n'est pas le moment; voyez, elle est mourante!..—Et qui la fait mourir? répéta l'habitant en élevant la voix et s'échauffant davantage au feu de son indignation, qui est-ce qui la tue, monsieur?.. C'est sûrement à quelque rendez-vous où vous l'aurez entraînée au fond des bois qu'elle aura été blessée!..Lâche corrupteur! non seulement vous abusez de mon hospitalité pour suborner ma fille, la détourner de son obéissance et de ses devoirs! il faut encore que vous traversiez les mers pour achever votre œuvre lorsque je suis sans défiance..Deux mille lieues ne sont point un rempart contre vos tentatives; aussi voyez quel en est le fruit!..Ne pouvant m'enlever mon enfant, vous me l'assassinez, misérable!—Mon père, grâce! s'écria Céline terrifiée; grâce, ce n'est point lui, c'est moi qui si provoqué ce fatal rendez-vous!..—Osez-tu le défendre, indigne fille! répondit le père dont l'exaspération augmentait; ne vois-tu pas déjà ce que coûte ta désobéissance? Ne comprends-tu pas que c'est la main de Dieu qui te frappe et me venge de ton ingrate obstination?—Mon Dieu! écoutez-moi, mon père, je vous conjure, dit Céline en se soulevant sur son séant; voulez-vous donc me désespérer et me voir mourir à vos yeux? Allez, le chagrin me tuera avant le poison.—Et que m'importe la perte d'une fille qui me hait et me méprise, parce que je me refuse à ses honteux caprises? Tu peux mourir, va, je ne te regretterai pas; cela vaut mieux que si tu vivais pour déshonorer ton nom. Mais quant à ce beau séducteur, je ne souffrirai pas qu'il reste ici plus longtems à m'insulter par sa présence!..Sortez, monsieur, ajouta le vieillard d'une voix tonnante, sortez sur-le-champ, ou je vous fais jeter dans le ravin par mes nègres!—Je ne sortirai pas d'ici que je ne l'aie vue morte ou sauvée, répondit froidement le marin.—Sortez! vous dis-je, répeta M. de Prée dont la rage étouffait la voix; pour votre vie, sortez!..—Je vous ai dit que je ne bougerais point de ce lieu que son sort ne soit décidé. Si elle meurt, soyez tranquille, j'épargnerai à votre vengeance le soin de me punir.

—Ah! tu oses me résister, brigand de Bonapartiste! s'écria le vieux gentilhomme dont la fureur se compliquait de ses haines politiques; et s'emparant du coutelas qu'un des nègres portait à sa ceinture, il voulut s'élancer par-dessus le corps de sa fille pour frapper son adversaire immobile. Déjà sa main crispée le saisissait au collet; mais la blessée se dressant tout à coup par l'effort d'une énergie surnaturelle, se jeta entre eux deux et arrêta son père en raidissant ses bras autour de son corps.—Vous me tuerez avant, dit-elle, laissez-le! Je veux qu'il me voie mourir,..je veux qu'il reste, entendez-vous!

M. de Prée s'arrêta pétrifié par cet accent irrésistible; il regarda sa fille; il la vit déjà si changée; la voix de la pauvre enfant était si altérée, ses traits gonflés, ses yeux grands et égarés par la fièvre, lui parurent convulsionnés à tel point qu'une affreuse angoisse mordit le cœur de ce père, et, par une révolution subite, familière aux caractères emportés, la terreur de voir sa fille expirer à ses yeux victime de sa violence, domina tout autre sentiment. Il se tut comme un dogue dompté, se rassit auprès de la malade et ne détacha plus les regards de son visage.

Peu après entra Jean-Pierre, traînant derrière lui un objet lourd et d'une longueur extraordinaire. Les nègres qui encombraient l'entrée de la case, lui ouvrirent tumultueusement un passage en hurlant de terreur et il resta seul au milieu. Ce qu'il amenait ainsi était un serpent mort, d'une énorme grandeur, aux écailles fauves et rayées, à la tête aplatie et triangulaire. A l'aspect de ce monstre encore palpitant, M. de Prée recula lui-même et demanda au nègre s'il était sûr qu'il fût bien mort; le sorcier, avec un sourire de triomphe, lui montra sa baguette de courbaril et, soulevant la tête du reptile, fit voir qu'il avait la colonne vertébrale rompue; on sait combien il est facile, lorsqu'on peut surprendre ces terribles animaux, de leur donner la mort par un simple coup sec en travers du col.

Le vieux mandingue commença alors ses opérations: il commanda d'allumer en dehors de la case un grand feu où il fit bouillir de l'eau dans un vase de terre et y mit à infuser diverses herbes qu'il avait recueillies en chemin et qu'il épincha soigneusement. Il saisit ensuite le cadavre de la vipère, lui abattit la tête d'un coup de coutelas, en arracha les crocs venimeux et la broya entre deux pierres; de cette espèce de thériaque, il fit un emplâtre qu'il appliqua sur la partie blessée, accompagnant le tout de jongleries et d'exorcismes où il mêlait le nom du diable avec celui de sa maîtresse, et chaque fois que ce nom redouté s'échappait de sa bouche, un murmure sourd de terreur parcourait le groupe des esclaves qui multipliaient à l'envi les signes de croix.

Quand l'infusion fut achevée, le nègre la versa dans une calebasse et en fit boire à la malade. Durant ces préparatifs, quelques rapides qu'ils fussent, l'état de Céline empira; un engourdissement profond s'était emparé d'elle, sa peau était sèche, sa respiration pénible; l'enflure gagnait à vue d'œil et envahissait la jambe entière. Quand son père lui parla, elle lui serra la main sans rouvrir sa paupière qui semblait close à jamais. Enfin, ont eût pu la croire complètement insensible à ce qui se passait autour d'elle, si cette main, attachée à la main de son père en l'étreignant convulsivement à son moindre mouvement, n'avait témoigné que dans ce corps paralysé par la souffrance, l'âme survivait toujours énergique, et que même sous le poids d'une léthargie dont le réveil serait peut-être l'agonie, telle qu'un ange gardien, l'amante veillait encore pour protéger l'amant.

Quand il la vit assoupie, le vieux sorcier fit signe à tout le monde de se taire et le plus profond silence régna aussitôt dans la cabane. De loin en loin, il était interrompu par l'haleine oppressée de la malade ou quelque sanglot convulsif échappé à Zaza; accroupie au pieds de sa maîtresse, la bonne jeune fille n'avait cessé de fondre en larmes. M. de Prée, retenu par la main, n'osait remuer; il étouffait sa respiration, et la tempête de ses pensées se revélait par fois par un coup d'œil farouche lancé à la dérobée sur le jeune lieutenant.

Quant à Kerguelen, il ressemblait à une statue du désespoir, tant ses yeux étaient fixes, tant sa physionomie peignait la plus affreuse angoisse: absorbé par Céline, il ne voyait qu'elle, suivant ses plus légers mouvements, sa respiration s'accélérait ou devenait plus lente avec la sienne; on eût dit que la mort était également suspendue sur la tête de tous deux, et que la même minute les verrait expirer ensemble.

C'était un étrange tableau que celui de ces deux hommes ennemis, séparés seulement par un corps chéri dont la mort imminente tenait leur haine en suspens. La flamme rouge des torches résineuses, agitée par le vent, jetait des bouffées subites de lumière sur ces figures d'une expression si différente, et faisait resplendir, comme des idoles de bronze, les visages grimaçants des nègres pressés dans l'ombre de la porte; leur sombre silhouette se découpait sur la nuit bleue, et malgré l'immobilité de leurs corps, leurs yeux blancs sans c

Septembre 1846 et avril 1847, et tous deux à ces époques avaient déclaré la mesure impraticable, impossible ; mais ces impossibilités ont dû disparaître, depuis que l'armée est parvenue au cœur du pays, et les généraux ont reçu de nouveau l'ordre de recommencer à ces contributions, qui doivent hâter le moment de la paix en faisant peser sur l'ennemi le fardeau de la guerre. Quant à la Californie et au Nouveau Mexique, M. Polk regarde ces conquêtes comme tellement acquises et indispensables à l'Union qu'il propose d'y organiser immédiatement des gouvernements territoriaux sous l'autorité des Etats-Unis, attendu qu'aucun traité de paix ne saurait désormais les rendre au Mexique. " Après avoir épuisé tous les moyens honorables de conciliation, ajoute-t-il, nous devrons continuer à occuper le pays ennemi, en prenant de nos propres mains la mesure complète de nos indemnités, et nous devons exiger tout ce que demandera notre honneur." Ceci veut dire à peu près : nous garderons tout, s'il le faut. Cependant M. Polk déclare qu'il n'a jamais songé à conquérir et à absorber le Mexique tout entier ; son vœu le plus cher est, au contraire, de le protéger contre l'anarchie et les complots de l'étranger. Tout ce qu'il lui prendra ne sera donc pris par lui qu'à contre-cœur et parce qu'il y sera contraint.

Le gouvernement des Etats-Unis est, du reste, en parfaites relations avec toutes les autres parties du monde. Ses difficultés avec le Brésil sont en voie d'accommodement.

Il se propose d'ouvrir des relations diplomatiques avec le gouvernement Papal. Les événement politiques dont l'Italie est le théâtre, et les intérêts commerciaux de l'Union sont la justification de cette mesure pour laquelle une allocation sera demandée. Cette fois, comme l'année dernière, le nom de la France ne brille dans le message que par son absence. C'est du reste, le silence de bonnes relations cheminant en paix, sans éclat, mais sans chocs.

A la partie politique du message succède la partie financière, dont le tableau n'a rien d'effrayant. Le nouveau tarif et la sous-trésorerie ont fait merveille, et M. Polk demande qu'on maintienne cette sage législation, sauf quelques modifications suggérées par l'expérience et les besoins du moment. Les revenus des douanes ont excédé de $8,000,000 ceux du dernier tarif ; et l'on peut tirer un revenu additionnel de trois millions en imposant sur le thé et le café une taxe qui est légitimée par les circonstances. La valeur des importations pendant l'année finissant le 30 juin dernier, a été de $146,545,638, et celle des exportations de $158 618,622, dont 150 millions et demi se composent de produits indigènes ; ce qui laisse une balance d'environ 12 millions de dollars en faveur des Etats-Unis. Les recettes totales du trésor pendant la même année ont été de $26,346 790, et les dépenses de $59 451,171, dont trois millions et demi ont été pour le compte de la dette publique. Cette dette, y compris les bons du trésor, était, le 1er de ce mois, de 43 659,659 : ce qui constitue une augmentation de $27,870 859 depuis le 4 mars 1845, époque de l'entrée au pouvoir de l'administration actuelle. Les recettes de l'année, qui finira le 30 juin 1848, sont estimées à $42,886,545 et les dépenses à $58.614,669, pour la même période, si la guerre continue. Pour faire face au surplus de dépenses de la fin de l'année fiscale actuelle, un nouvel emprunt de $18 500 000 sera nécessaire. Cet emprunt pourra être réduit à 17 millions, si l'on impose un droit sur le thé et le café, et si l'on gradue le prix des terres publiques de façon à en faciliter la vente. Si la guerre continue jusqu'au 30 juin 1849, un nouvel emprunt de $20,500,000 sera nécessaire pour l'année fiscale finissant à cette époque ; le président ne demande pas, cependant, l'autorisation de négocier cet emprunt, attendu que, dans tous les cas, il n'aura pas besoin de plus de 6 millions avant la prochaine session du congrès, en décembre 1848.

Les recettes du département des postes ont couvert les dépenses ; fait rare. Des négociations ont été ouvertes avec l'Angleterre relativement au double port que celle-ci entend faire payer aux lettres expédiées par steamers américains. Le cabinet de Washington a protesté contre cette inégalité de traitement, et demande des pouvoirs suffisants pour en obtenir la réparation. Les intérêts commerciaux du pays et un juste orgueil national demandent le prompt achèvement non seulement des steamers commencés et votés, mais encore la création de nouvelles lignes qui puissent, au besoin, être appliquées au service militaire.

Tels sont les points les plus importants traités dans le message de M Polk. Il termine en rappelant les belles paroles dans lesquelles Washington a signalé les dangers des préventions locales et des divisions sectionnelles entre les membres de l'Union, citation à laquelle les passions nées de la question de l'esclavage et du fameux *proviso* de Wilmot, donnent un éloquent à propos. Reste à voir maintenant la ligne de conduite qu'adoptera le congrès. Cette ligne a été tracée d'une façon si précise par M. Polk, les dangers ou l'inutilité de tout ce qui s'éloigne de son plan ferme et simple sont indiqués avec tant de clarté et de logique, que nous doutons fort que le congrès ose s'en écarter sérieusement, quelque désir qu'il en ait. *We shall see.*

LA MINERVE.

Jeudi Soir, 16 Décembre 1847.

Elections Générales.

Les nouvelles qui nous viennent de toutes les parties du pays sont des plus rassurantes. Tous les comtés du Haut-Canada auront à choisissent des membres réformistes, des membres qui seront opposés à la présente administration. Le ministère actuel n'a plus d'amis, même parmi ses anciens partisans ; tout le monde l'abandonne pour venir se placer sous la bannière de la réforme, dans le parti qui favorisera l'agriculture, le commerce et l'industrie.

A Montréal, nous n'avons encore que deux candidats, les deux candidats du parti libéral, l'ancien parti tory qui a fait tant de mal au pays n'existe plus, il est en déconfiture, la raison est venue enfin éclairer la plupart de ceux qui composaient ce parti ils ont compris tout ce qu'il y avait d'absurde de lutter ainsi contre la majorité du pays. Ceux qu'une fausse honte empêche de se rendre à nous, restent dans l'inactivité. Il est facile de se convaincre de cette vérité par la difficulté où se trouvent nos adversaires de trouver des candidats des leurs. Les quelques individus qui cherchent à soutenir le parti défaillant ont été heurter à toutes les portes et partout ils ont essuyé le refus.

Le Courier de ce matin, tout en se plaignant de ce que le comité nommé pour faire un choix, a déjà dépensé trop de temps en délibération, ajoute qu'il est question du colonel Gugy, de M. J. D. Gibb, de M. George Elder, du Dr. McCulloch, et d'un jeune marchand (E. Colborne, nous dit-on) et que ces candidats réuniraient *tous* les suffrages ; mais il ne donne pas les raisons pourquoi un choix définitif n'a pas encore été fait. Il est une chose que recommande le *Courier*, c'est de ne pas se presser de s'engager envers les deux candidats qui sont sur les rangs, sous prétexte qu'il ne sera pas fait d'opposition, car, ajoute-t-il " il y aura une opposition et une opposition telle que les radicaux sont loin de l'attendre." Sait-on de qui se compose cette formidable opposition ? de M. John Fisher, président, de M. Abraham, de M. Aaron et du vieux Dolly ! Il y avait bien dans le comité un certain nombre de noms avantageusement connus, mais plusieurs s'en sont retirés. D'autres ont reclamé publiquement contre la participation qu'on leur faisait prendre dans l'affaire, tels sont M. Stephens, M Ryan (de la maison de Ryan, Chapman & ie,) M. James Scott, M. Kelly, etc. Ce qui prouve qu'un grand nombre de noms ont été publiés sans le consentement préalable des personnes.

Au comté de Montréal, il n'y a comme de raison, qu'un candidat réformiste, car M. McDonald de la Chine, ci-devant apothicaire de Montréal se présentant contre nous il est à propos de réunir toutes nos forces pour l'opposer. Il est inutile de recommander aux électeurs réformistes de se préparer à rester en masse en faveur de M. Jobin.

On nous dit que M. de Salaberry est l'officier rapporteur du comté.

Nous ne donnons pas encore aujourd'hui des détails sur les divers candidats dont on parle dans les différents comtés du pays. Plusieurs rapports qui sont en circulation sont encore trop vagues, il n'y a encore rien de positif du moins pour plusieurs comtés, quoique nous soyons assurés pourtant que la presque totalité soit des réformistes.

M. De Witt a été redemandé dans son ancien comté de Beauharnais par une députation nombreuse d'electeurs. Il sera infailliblement élu de nouveau, quoiqu'il soit opposé par L. G. Brown, écr. ci-devant agent de la seigneurie.

A Berthier, M. Armstrong sera opposé par la *vipère noir*, ou le reptile impur (comme l'appel l'*Echo des Campagnes*) c'est-à-dire l'éteignoir No 2. Nous supposons trop de bon sens aux électeurs de Berthier pour croire que cette opposition soit redoutable.

A Chambly, nous ne connaissons encore que Mr le Dr Beaubien qui soit annoncé ouvertement.

On dit que L. M. Viger, écr. le président de la Banque du Peuple qui réside maintenant à l'Assomption, se propose de rentrer de nouveau dans la vie publique et de disputer le comté de Leinster à Mr Dumas. Cette nouvelle demande confirmation.

L'espace et les données certaines nous manquent aujourd'hui pour suivre tous les autres comtés.

Nous n'avons pas reçu de journaux de Québec ce matin. Nous tenvoyons nos lecteurs à notre correspondant pour le district des Trois-Rivières. Ils y verront un échantillon des faits et gestes de Mr Turcotte au comté de St Maurice.

Le nom de l'officier rapporteur pour la ville de Montréal n'est pas encore connu.

On nous informe que le Dr. Nelson a été visiter plusieurs paroisses de son comté, et que partout il a été reçu avec enthousiasme. Il est facile de prédire qu'aucune opposition ne se formera contre lui et le Dr recevra de nouveau le mandat dont il s'est rendu si digne par ses constants travaux pour la réforme.

Le Dr en s'adressant à ses constituants leur a fait remarquer que, s'il a dévié de ces grands principes constitutionnels qui nous sont si chers à tous, si propres à faire le bien tant de la colonie que de la mère-patrie, que s'il a forfait à son mandat, il est de leur devoir de le remplacer par un autre, que si au contraire il a été fidèle à remplir le devoir qu'ils lui ont confié, que s'il a employé tous ses efforts pour nous procurer l'avantage du *gouvernement responsable* de concert avec nos chefs politiques, il est aussi de leur devoir de lui confier de nouveau leurs intérêts et l'honneur de les représenter au nouveau parlement. Les applaudissements manifestaient l'enthousiasme des habitants de chaque localité et leur approbation de la conduite et des principes du docteur."

Comté de Verchères—Nous recevons à l'heure où nous mettons sous presse les procédés d'une assemblée qui vient d'avoir lieu à Belœil à l'appui de la candidature de James Leslie, écuyer, ancien membre. Le comté de Verchères s'est toujours distingué par son indépendance et par le bon choix qu'il a toujours fait. Mr Leslie sera élu par acclamations.

On nous écrit hier de la Prairie :—

" Pour candidat, au comté de Huntingdon, vous avez mentionné le nom de J. B. Varin, écr. ; c'est bien la personne qui en effet nous aurait le mieux représenté, mais ses affaires sont absolument incompatibles avec la place de représentant, du moins pour le moment. Dans une assemblée des deux partis politiques qui vient d'avoir lieu, Taschereau Sauvageau, écr., a été unanimement choisi comme candidat de ce comté, c'est un jeune Monsieur il est vrai, mais c'est un vrai Canadien, et il a fait bien du bien aux *tories* qui étaient présents à l'assemblée qu'il était obligé de leur déclarer que sa politique était conforme à celle de l'honorable M. La Fontaine et qu'il serait toujours son guide."

Votre, etc.

Comté de Nicolet.—Nous apprenons avec plaisir que Mr le docteur Fortier, de Gentilly doit se porter candidat à ce comté. Mr Fortier est un réformiste éprouvé, dont les talents peuvent être d'une grande utilité à ce comté. Nous lui souhaitons toutes les chances de succès.

M Gugy est parti hier soir par la diligence des townships pour se rendre dans son comté, c'est-à-dire la grande voie de Sherbrooke. En montant en voiture il se recommandait *aux prières des fidèles* qui se trouvaient là.... Que Dieu le bénisse.

Le *Packet* de Bytown publie une correspondance datée de " plusieurs réformistes " qui fait un appel patriotique à tous les amis de la politique libérale du comté de Ottawa en faveur de R S M Bouchette, écuyer, de Montréal. Mr Bouchette est un réformiste solide et bien connu, tandis que Mr Egan qui s'offre aussi en remède, n'est pas connu comme politique, bien que comme particulier il soit très-populaire. Dans le doute, il faut prendre le parti le plus sûr, et les électeurs de l'Ottawa n'y manqueront pas.

Assemblée Réformiste.

Voici les procédés de l'assemblée de samedi dernier que nous empruntons à la *Revue*.

James Leslie, écr., fut appelé au fauteuil et Charles J. Coursol, écr., avocat, fut prié d'agir comme secrétaire. Dans le cours de la soirée d'excellents discours furent prononcés par MM. Taylor, A. N. Morin, John Young, Dr. Nelson, G. E. Cartier, Wm Bristow et M. Ryan. Les résolutions suivantes furent adoptées :

Proposé par Hugh Taylor, écr., secondé par Aug. Perrault, écr.

1o. Que cette assemblée reposant la plus grande confiance dans l'intégrité et l'habileté de l'honorable Louis H. LaFontaine et Benjamin Holmes, écr., approuve le choix que l'on a fait d'eux, comme candidats pour cette ville, à la prochaine élection générale, et s'engage à les soutenir de toute son influence.

En proposant cette résolution M. Taylor s'adressa à l'assemblée. Le savant monsieur dit qu'il devait aux personnes présentes de dire franchement sa pensée sur l'objet de l'assemblée et les affaires du pays en général. La dissolution du parlement appelait le peuple à faire choix de représentants et cela sous des circonstances importantes. Il s'agit cette fois, s'écria t-il orateur, de l'avenir du pays, de l'avenir de nos familles et de nos enfants. Le temps des timides ménagements est passé. Il faut dire aux habitans du pays la ruine inévitable qui les attend, si on laisse l'administration de la chose publique à un ministère aussi complètement incapable et malhonnête que le ministère actuel. Ceux qui le composent n'ont le jours été occupés que de leurs intérêts personnels et ont négligé totalement les intérêts publics. Leur administration n'a été qu'une longue succession de méfaits et de turpitudes politiques, de scandales officiels, qui ont jeté dans tous les cœurs des honnêtes gens un profond dégout et une véritable inquiétude. Les ressources de ce magnifique pays demeurent languissantes et inexploitées par l'incapacité des gens au pouvoir. Il est temps que cela finisse. Il est temps que ceux qui composent le ministère actuel laissent la place à des hommes capables, laborieux, instruits, des hommes d'état enfin.

Le remède est entre vos mains messieurs ; c'est aux électeurs à en profiter ; choisissez des représentans honorables, habiles, intégr et désintéressés, et ils appliqueront le remède au mal. Je le vois, messieurs, par la foule accourue à cette assemblée, par la présence ici de tant d'hommes respectables de tous les partis, de toutes les nuances ; je le vois par les bonnes nouvelles qui nous arrivent de tous côtés. Une nouvelle ère va s'ouvrir pour le Canada. C'est l'ère des idées libérales et progressives en politique. Jusqu'à ces années passées, notre état colonial nous tenait dans l'ornière. Nous n'étions pas libres de penser et d'agir par nous mêmes. Le bureau de Downing-Street nous conduisait comme des enfans à la lisière. Aujourd'hui, il est temps que nous pensions pour nous mêmes, et que nous agissions librement. Et pourquoi, si nous avons de l'énergie, de l'industrie, ne prospérerions-nous pas ? Voyez donc les Etats Unis ; quand vous voyagez quelques milles sur leur territoire, vous avez presque honte du Canada. Nous sommes tous canadiens, de quelqu'origine que nous soyons ; soyons tous frères. Désirons tous le bien et la prospérité du pays ; travaillons y en commun et tout ira bien.

En terminant, messieurs, je ne puis que m'applaudir avec vous du choix que nous avons fait de l'hon. L. H. LaFontaine et de Benjamin Holmes, écr., pour représenter la capitale du Canada. Ces messieurs, par leur position, leur haute capacité, leur caractère honorable, commanderont j'en suis sûr, la majorité des électeurs. M. LaFontaine est un homme politique comme il nous en faudrait au pouvoir ; habile, savant, laborieux, consistant, intègre et désintéressé. M. Holmes est un grand financier, bien digne et bien capable de représenter en Parlement la première ville commerciale du Canada.

Cette courte mais éloquente improvisation de M. Taylor fut plusieurs fois interrompue par de vifs applaudissemens et quand il eut cessé, de longues acclamations se firent entendre. L'hon. A. N. Morin, lui succéda et félicita en peu de mots l'assemblée sur les belles espérances du parti libéral en ce moment ; il fit d'excellentes suggestions sur la marche à suivre en pareilles circonstances et termina par l'éloge des candidats libéraux de la cité.

Le Dr. Nelson qui parla ensuite exprima toute la satisfaction qu'il éprouvait à s'adresser à une assemblée composée comme celle-ci de beaucoup de personnes qui jusqu'ici ont agi contre nous en politique. Cet heureux changement assure le triomphe de la sainte cause du bon gouvernement en Canada. Le savant docteur fit ensuite une comparaison pénible mais vraie de l'état du pays avec celui de nos voisins, montra les causes du peu de progrès du Canada. Il y avait de meilleures espérances pour l'avenir, choisissons pour représentans *good men and true* et nous pourrons améliorer notre condition. L'orateur fit une heureuse allusion aux Canadiens-français qui au lieu d'être exclusifs, comme on les a tant de fois accusé d'être, appellent à eux tous ceux, qui comme eux ont à cœur l'intérêt général de la province. Il mentionna MM. Leslie, DeWitt, Armstrong, Drummond et Nelson, comme des exemples de cette libéralité des canadiens en politique comme dans la vie sociale. Le Dr. Nelson termina en disant qu'il ne fallait pas oublier d'aider l'élection de MM. Morin et DeWitt, qui avaient toujours si fidèlement servi le pays.

Proposé par Louis Boyer, écr., secondé par Wm. Snaith écr.

2o Que cette assemblée requiert le comité central et général qui a bien voulu agir jusqu'à présent de la part des électeurs libéraux, de continuer ses efforts et d'employer tous les moyens légaux et constitutionnels pour assurer l'élection des candidats libéraux, l'hon. L. H. La Fontaine et B. Holmes, écr., et que pour aider son travail le comité soit autorisé d'ajouter à son nombre, suivant qu'il le jugera à propos.

Proposé par John Young, écr., secondé par M. Th. McGrath.

3o Qu'il est expédient que des comités de *Quartier* soient formés, dont le droit spécial sera de s'assurer des votes des électeurs, et généralement de coopérer avec le comité central et général, pour obtenir le but pour lequel ils sont respectivement appointés, et que le président de chaque comité de *Quartier* soit *de plein droit* membre du comité général et central.

Des bruyantes acclamations accueillirent le nom de John Young, écr., qui céda aux désirs de l'assemblée et lui adressa quelques mots à peu près en ces termes.

Messieurs, j'hésite à vous adresser la parole après les orateurs qui viennent de s'asseoir, j'hésite d'autant plus que je n'ai pas l'habitude de le faire et que je ne me sens pas capable de traiter dignement les graves intérêts qui nous occupent. Le moment politique est grave, très grave. Il se fait de grands changements dans les affaires de cette province. Plusieurs des messieurs qui vous ont adressé la parole ont fait une comparaison entre les Etats-Unis et le Canada. Le fait est que la protection nous a *tués*. Le succès des Américains est presque entièrement dû à l'indépendance du peuple en fait d'industrie. Nous n'avons plus la protection que nous avions autrefois ; il n'est que juste alors que nous ayons *fair play* comme nos voisins. Nous sommes tous intéressés profondément dans cette question. Personne ne l'est surtout plus que le fermier et l'industriel, les travailleurs enfin. Comment est la question par rapport aux lois de navigation ? Un fermier dans le Haut-Canada a un baril de fleur à envoyer au marché ; il le met à bord d'un vaisseau à Toronto, il arrive à Montréal et paie d'ici 3s de fret pour l'Angleterre. Un fermier américain envoie lui un baril de fleur la même distance à New-York et de là ne paie de fret pour l'Angleterre que 1s 6d ! N'est-il pas évident que l'Américain pour sa production et son travail reçoit 3s 6d de plus que le sujet anglais en Canada ?

A New York, les vaisseaux anglais viennent en concurrence avec les vaisseaux américains et autres ; mais ici nous sommes obligés d'expédier et de recevoir par des vaisseaux anglais seuls, et nous en voyons les résultats. Regardons encore à la protection de l'agriculture. L'article du bœuf est protégé par un droit de 11s par baril ; et cependant le prix du prime mess a été plus haut à New York durant les deux dernières années qu'à Montréal. Le fait est que nous n'avons plus de chalands ; par notre législation maladroite, nous avons chassé toutes nos pratiques. Le commerce du Haut-Canada nous a aussi laissé. Tandis que les américains peuvent importer des produits dans tous les vaisseaux du monde—moi et tous les autres marchands du Canada, nous ne pouvons le faire que dans des vaisseaux anglais, ou dans des vaisseaux du pays d'où nous tirons ces produits, ce qu'on ne peut faire dans bien des cas. Nous avons encore un immense capital placé dans nos canaux dont l'intérêt s'élève à £500,000. Il faut tirer ces revenus des pauvres et des riches par des droits sur le sucre, le thé, etc. Eh bien ! c'est ma ferme conviction que si toutes les restrictions, les entraves du commerce étaient détruites et renversées, et que le St. Laurent fut parfaitement libre, d'ici à cinq ans, non seulement les intérêts de nos canaux seraient prélevés sur les marchandises et effets qui y passeraient, mais il y aurait un surplus de revenus qui suffirait presque pour couvrir les dépenses du gouvernement canadien, et par conséquent nous permettrait d'abaisser de beaucoup les droits d'importation Si on adoptait cette politique, la contrebande qui existe maintenant sur un si grand pied des Etats-Unis contre nos revenus serait tournée contre les Etats-Unis ou bien ils abaisseraient leur tarif actuel.

Je le répète, messieurs, ce sont là des changements, que nous sommes tous intéressés à voir amenés. Le ministère actuel s'est entouré aux places, mais n'a rien fait pour le bien-être du pays et pour rencontrer ces grands changements. Il semble n'avoir pas compris la nouvelle position de la colonie et ses nouveaux besoins. J'ai vu de plus dans la conduite du présent ministère qu'il a tout sacrifié pour garder le pouvoir et ses places, et j'en suis venu à la conclusion qu'il importe au bien-être et à la prospérité du pays, qu'il ne demeure pas plus longtemps, à la tête des affaires de la Province. C'est cette conviction sincère qui m'a amené ce soir au milieu de vous, et qui m'a décidé à joindre mes efforts aux votres afin d'envoyer comme nos représentants en parlement deux messieurs, qui, je crois travailleront à amener les réformes que je viens d'indiquer et qui je n'en doute nullement, nous lanceront dans la voie du progrès et de la prospérité, augmenteront la valeur de nos propriétés et de notre production et feront de cette ville, ce que la nature a voulu qu'elle fut, la seconde ville commerciale de ce continent.

M. Young termina ses excellentes remarques en faisant allusion à l'état des esprits dans Montréal en ce moment. Il dit qu'un grand changement s'était opéré dans les opinions et les sentiments du parti conservateur, un mécontentement général existait contre le ministère. L'article du *Herald* du matin même en était la meilleure preuve Le parti libéral par une agitation calme et pacifique pouvait compter sur une grande accession de forces, et sur le triomphe des principes et des idées de progrès.

M. Young s'assit au bruit d'un tonnerre d'applaudissements. M. Ryan fut ensuite appelé et fit un discours chaleureux. M. Cartier qui lui succéda, remarqua avec beaucoup d'à-propos que la providence semble cette fois nous favoriser ; mais que si l'on veut que le ciel nous aide bien il faut nous aider nous-même. *Aide-toi, le ciel t'aidera.* Il recommanda l'énergie et la bonne organisation. M. Cartier fit ensuite un résumé de la lutte des trois dernières années et démontra combien nous avions gagné par une conduite ferme et digne. Il appuya fortement sur les fautes de l'administration du jour, qui semble n'avoir eu pour objet que l'exploitation du Bas-Canada à l'avantage du Haut. Il déclara tous les titres qu'avait M. LaFontaine à la représentation de Montréal, lui qui fit une question ministérielle de la translation du siège du gouvernement en cette ville. Il parla des adresses des deux candidats, ce qu'ils promettaient et ce dont ils étaient capables, &c. &c. M. Cartier fut écouté avec attention et entendu avec plaisir par l'assemblée qui admirait en lui, comme les citoyens de Montréal l'ont fait souvent, le zèle ardent et l'énergie qui l'animent pour les intérêts publics.

M. Bristow parla ensuite et fit un bon discours, sur la position des partis, les grands résultats qu'on pouvait attendre des élections, si on travaillait avec énergie, modération et prudence. Il fallait composer des comités électoraux d'hommes actifs, &c. &c.

Les comités de quartiers furent alors nommés, &c. Après quoi J. D. Lacroix, écr., J. P., ayant été appelé au fauteuil, les remerciments de l'assemblée furent votés au président et au secrétaire, et l'assemblée fut ajournée.

Comté de St. Maurice.

M. l'Editeur,—Au lieu de l'assemblée des délégués dont je vous parlais dans ma dernière lettre, nous avons eu une assemblée générale des électeurs de toutes les paroisses du comté. Cette assemblée a eu lieu hier, lundi, à trois heures de l'après-midi, au village d'Yamachiche. Malgré le mauvais temps, et des chemins presqu'impraticables, la reunion était nombreuse. Modeste Richer, écr., maire du lieu fut appelé pour la présider. Il s'agissait de faire choix d'un membre pour représenter le comté dans le prochain parlement. Depuis longtemps, le comté de St. Maurice avait jeté les yeux sur l'hon. Louis-Joseph Papineau, et on ne s'attendait pas qu'il pût y avoir aucune opposition à ce choix, parmi les électeurs. Ce fut aussi le cas. Le nom de l'hon. ex-orateur de l'ancienne chambre d'assemblée fut accueilli par des bourras prolongés ; il n'y eut pas de division ; on décida à l'unanimité que M. Papineau serait prié de se laisser porter candidat, à l'élection qui doit avoir lieu sous peu de jours. L'ordre et la tranquillité régnèrent pendant toute la séance, et la plus parfaite unanimité accompagna les procédés. Une députation composée de quatre notables influences du comté fut choisie pour se rendre immédiatement auprès de M. Papineau, lui remettre copie des résolutions adoptées par l'assemblée, et en obtenir une réponse. La première de ces résolutions est une censure de la conduite de l'administration actuelle ; la voici en substance :

" Résolu que cette assemblée salue avec joie la dissolution du parlement de cette province, et la nécessité de nouvelles élections générales, événement qu'elle considère comme devant mettre un terme à l'état de choses existant depuis quatre ans, et qui a été si préjudiciable aux intérêts du pays, et comme devant amener l'établissement permanent dans cette province d'un gouvernement basé sur la justice et favorable aux droits du peuple, en remettant la direction des affaires publiques entre les mains d'hommes jouissant de la confiance de la majorité du pays."

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité, après quoi vint la résolution exprimant en substance que l'assemblée " connaissant les talens, le patriotisme et les sentiments libéraux de l'honorable L. J. Papineau, le priait de se laisser porter candidat à l'élection prochaine," résolution qui fut aussi reçue par une acclamation générale.

Ces résolutions vont être présentées sous peu de jours à M. Papineau par la députation dont je viens de parler. Le comté de St. Maurice a grande hâte de recevoir sa réponse. Si elle est favorable l'élection se fera sans opposition. Si elle ne l'est pas, je ne saurais vous dire qui sera choisi pour le remplacer. On parle beaucoup du Dr. Malhiot, comme je vous le disais dans ma dernière lettre. Ce monsieur a une réputation intacte dans le comté ; il a de plus l'avantage d'être un homme de connaissances et de talent. C'est lui qui a ouvert les procédés de l'assemblée de lundi, en prononçant, sur l'état du pays, et les réformes nécessaires, un discours qui fut écouté avec beaucoup d'attention et une satisfaction visible.

Vous serez peut-être surpris si je vous dis que M. Turcotte, le solliciteur-général pour le Bas-Canada, était présent à cette assemblée ; il était venu des Trois-Rivières avec plusieurs des avocats de cette ville. *M. Turcotte a voté lui aussi pour la résolution qui censurait la conduite de l'administration actuelle* M. Turcotte a adressé la parole à l'assemblée ; il est vraiment curieux de voir la tactique de cet homme pour parvenir à se faire élire. Il blâme lui-même le ministère qui lui a donné la commission de solliciteur-général, qu'il a dans sa poche, a-t-il dit, à l'assemblée. Il blâme ce ministère, et il assure aux gens que si le gouvernement ne se réforme pas, il lui aura bientôt tendu son parchemin, pour combattre contre lui de toutes ses forces. Il assure aussi, sans du tout paraître plaisanter, que cette place de solliciteur-général ne l'empêchera pas de voter contre le gouvernement, comme il a toujours fait ! De cette manière, et avec une rose peu commune pour remuer les masses, il réussira probablement à faire quelques dupes. Mais c'est un bien pauvre triomphe pour un des premiers officiers en loi de Sa Majesté !

Plusieurs pensent que M. Turcotte, qui sollicite actuellement les suffrages des électeurs du comté de Champlain, pourrait, dans le cas où il verrait peu de chance dans ce comté, fondre à l'improviste sur celui de St. Maurice, comme un voleur au milieu de la nuit. Mais, que cela arrive ou non, il ne réussira pas ici. Quoiqu'il ait encore beaucoup d'amis, peu cependant, pour ne pas dire aucun, approuvent sa politique versatile ; comme je vous l'ai déjà dit, le ministère n'a pas un seul partisan dans le comté de St. Maurice ; M. Turcotte en était si persuadé qu'à l'assemblée de lundi, il s'est vu obligé de le censurer lui-même, quoiqu'il soit un de ses plus chers favoris. Peut-être aussi, par cette tactique, M. Turcotte, comme bien des personnes croyent le deviner, cherche-t il à se ménager les faveurs d'un autre ministère, dans le cas, comme il est plus que probable, où celui qui existe, serait renversé, après les élections, pour faire place à un ministère libéral.

Les nouvelles des Trois-Rivières, hier, étaient en faveur de M. Polette. Que ce monsieur réussisse ou non, l'administration est toujours sûre d'avoir un adversaire de plus, dans l'un ou l'autre des deux candidats. Il paraît qu'on ne pense pas plus à M. Viger, dans le petit bourg, que s'il était déjà descendu dans la tombe ! " Que dire ? que penser de cette ingratitude de mes compatriotes," doit s'écrier M. Viger ; cet oubli ingrat, de la part des *indépendants* électeurs du bourg des Trois-Rivières, est dû à l'effet de *promesses non accomplies*. Les poignées de main, les saluts, les gracieusetés peuvent bien faire l'élection une fois, mais on s'en dégoute bientôt, quand il n'y a pas quelque chose de plus solide.

J. Déguise, écuyer, notaire de St. Léon, est nommé officier-rapporteur pour le comté de St. Maurice. Le jour de l'élection n'est pas encore fixé ; on s'attend que la première assemblée aura lieu entre Noël et le Jour de l'An.

Comte de St. Maurice, 14 dec. 1847.

Le *Herald* de samedi dans un article libéral, après avoir blâmé les intrigues ministérielles contre Mr Baldwin sur la question du siège du gouvernement et avoir déclaré que l'élection de MM. Holmes et LaFontaine ne lui déplairait pas précisément pour la raison qu'ils sont opposés au ministère, non plus qu'à une très grande partie des bons conservatifs de Montréal,—termine ainsi :

" Nous avons été informé hier de manière à n'en plus douter, qu'ils (les ministres) ont appointé Mr Turcotte, qui, à ses autres qualités grandes et brillantes, a récemment ajouté celle d'*éteignoir général* de l'éducation,—à l'emploi de *solliciteur général*. C'est là le couronnement, le dernier outrage porté à la décence publique,—outrage si gros qu', bien qu'il fût fait depuis plus de six mois, a été nié opiniâtrement, durant tout ce temps avec une duplicité nonpareille, et verra probablement la lumière pour la première fois, dans la *Gazette* d'aujourd'hui. Une telle conduite est indigne d'hommes qui font profession d'être hommes d'état,—ça ressemble à une malheureuse qui, ayant failli, tient sa faute soigneusement cachée jusqu'à ce qu'enfin, elle soit trahie par la confection devenue nécessaire de petits bonnets.

Le meilleur conseil que nous pouvons donner à nos amis conservatifs, dans l'humiliante conjoncture où nous sommes, et de ne pas se prononcer trop vite ; et de ne donner leurs votes à aucun candidat, qu'ils ne croiéent pas plus dévoué à leurs intérêts qu'à ceux du peuple du Haut-Canada, et plus résolument attaché à l'administration honnête de la chose publique qu'au succès d'un parti, quelque soit le nom qu'il porte."

Le *Transcript* montre la même bienveillance que le *Herald*, et quelque chose de plus en faveur de Mr Holmes, il ne doute pas que le public le supporte.

Les cabaleurs ministériels du Haut-Canada paraissent en désespoir de cause, ils sont aux abois et ne savent plus quelles promesses faire pour retenir les électeurs dans leurs rangs, quels gâteaux leur offrir pour distraire leur attention, et gagner leurs sympathies. Ils sont d'une duplicité sans exemple dans cette partie de la province. Comme nous l'avons déjà dit ils se servent des haines de races et des intérêts de sectes, ils agitent le transport du siège du gouvernement à Toronto et font un crime à M. Baldwin d'avoir voté pour le placer à Montreal. Le *Herald* a franchement condamné cette sorte d'intrigue en assurant qu'il préfère les intérêts du pays et ceux de sa métropole au soutien du ministère. Il est parfaitement vrai qu'on agite cette question parmi les tories, nous avons la nous-même le reproche adressé à M. Baldwin sur des journaux du Haut Canada, journaux qui semblent tout vouloir pour eux et rien pour le Bas-Canada, qui n'ont pour mobile que les intérêts de sections. Outre cette preuve nous pouvons y ajouter deux extraits de lettres de Toronto publiés dans le *Herald* de mardi : l'un est d'un conservateur et l'autre d'un réformiste :

Toronto, 3 décembre 1847.

" Il paraît maintenant qu'il n'y a aucun doute que la dissolution du parlement est prochaine, et, par anticipation, les élections prochaines sont le sujet principal des discussions du jour. J'ai entendu dire que le ministère promet un changement du siège du gouvernement de Montreal dans le Haut-Canada, cette insinuation est sans doute calculée pour donner de la force à sa position auprès ses partisans et pour affecter considérablement le parti radical, &c...."

Toronto, 6 décembre 1847.

On parle maintenant de la dissolution du parlement comme d'une chose certaine, et les partis politiques sont sur l'alerte pour les élections. Nous présumons une grande accession à notre majorité présente, et par conséquent, une diminution proportionnelle dans le parti radical."....

J'ai été informé qu'il sera question de changer le siège du gouvernement au prochain parlement, si l'administration actuelle reste au pouvoir—c'est une mesure qui d'*elle-même*, doit lui donner droit à notre support."..

Voilà les intrigues sur lesquelles repose la force du ministère dans le Haut-Canada, voilà comment les Haut Canadiens savent contrôler les préjugés français des radicaux. Mais ce n'est pas tout, voici un nouveau *trick* d'élection, que le *Globe* de Toronto qualifie de la manière suivante :

" Le *Statesman* pour influencer les élections a mis au jour une fourberie des plus impudentes et des plus effrontées qui furent jamais et telle que l'histoire du Canada n'en contient pas de pareilles. On a représenté que les ministres devaient ajouter £10,000 par année aux revenus du collége et des écoles de grammaire, tandis que bien loin de là, on se propose de partager les biens du collége et de les distribuer à quatre dénominations, que les écoles de grammaire ne peuvent recevoir un seul shelling sur les fonds du collége et que le bill ne pourvoit nullement à leur entretien et n'ajoute rien à ce qu'elles sont en droit d'avoir d'après la loi."

Assurément cette insinuation du *Statesman* est plus que fallacieuse, elle porte un grand caractère d'effronterie et nous la dénonçons comme une fraude grossière. Le *Church* et le *Guardian* l'ont copiée sans dire un mot de désapprobation. Tous les moyens sont bons pour ce pauvre ministère. Rien n'est épargné ni l'honneur ni la vérité, choses qui commencent à devenir rares chez nos ministres, et qui diminuent dans la proportion de la caisse publique, et à l'inverse de leurs bourses Il est évident que les rétrogrades Haut-Canadiens sont déterminés à séparer leurs intérêts des nôtres et à nous combattre par ce moyen.

D'un autre côté nous voyons avec plaisir et sans préjuges que les réformistes se montrent francs et honnêtes. Dans Kingston même, les catholiques au milieu desquels la bombe de monseigneur Phelan a été lancée, n'ont pas tous abandonné les rangs des réformistes. Ils se servent de l'organe même de l'évêque pour assurer l'élection de K Mckenzie, écr. On dit que le receveur général McDonald court grand risque de se voir remplacer, les catholiques comprennent qu'il ne veut et ne peut rien de plus que Mr McKenzie en leur faveur.

Nous donnons plus bas la réponse de l'*Echo de la Presse* à un article éditorial du *Journal des trois-Rivières* sur la loi des écoles. Cet article disait entre autres choses que les journaux ne se sont pas prononcés ouvertement en faveur de la loi ; nos lecteurs peuvent répondre à cela tout aussi bien que nous. Il dit que cette loi a été passée par toute l'assemblée législative, monsieur Laurin seul excepté, et que par conséquent, le blâme retombe sur tous les membres, moins Mr Laurin. Cela empêche-t-il qu'elle ait été passée sous l'administration actuelle, et qu'elle soit une de ses lois et peut-être sa meilleure ? Ensuite il parle de gens qui ont vendu jusqu'à leur dernier mouton pour payer leur cotisation, etc.... l'*Echo* répond à cela de manière à en faire voir l'absur

LA PROCHAINE MALLE ANGLAISE

(Pour recevoir et le Steamer New-York, à Halifax, le 1er Janvier prochain,)

SERA CLOSE AU

Bureau de Poste de Montréal,

LE 25 DU COURANT. A 8 HEURES A. M.

(Jour de NOEL.)

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE

BEAUHARNAIS.

MESSIEURS,

AYANT été invité par un grand nombre des Electeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine élection d'un Membre pour les représenter dans le prochain Parlement Provincial ; je suis décidé de solliciter les suffrages des électeurs ; et si j'ai encore l'honneur de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée de notre Parlement Provincial, je m'efforcerai d'appuyer fidelement et diligemment toutes les mesures tendant à développer les ressources de notre commune patrie, et d'augmenter la prospérité du peuple. Ce sera mon désir le plus empressé d'adopter un système d'Emigration, qui assurera l'arrivée des Emigrants dans cette Colonie, en bonne condition et en bonne santé, et préviendra par là même l'introduction dans le pays de la peste et des horreurs qui l'accompagnent.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Bien respectueusement,
Votre très humble, et
Obéissant serviteur,
JACOB DEWITT.

Montréal, 14 déc. 1847.

AUX ELECTEURS
DU

Comté de Vaudreuil.

MESSIEURS,

EN me présentant devant vous pour solliciter l'honneur de vous représenter en Parlement, je crois pouvoir en appeler avec confiance à mes efforts continuels pour faire accorder à notre Comté sa juste part des deniers publics.

Si vous m'honorez de votre mandat, veuillez me croire, lorsque je vous promets que je ne négligerai aucun moyen possible pour vous faire obtenir les améliorations dont nous avons tant de besoin.

Comme le savent la plupart d'entre vous, je ne me suis jamais mêlé beaucoup de politique, mais si vous me faites l'honneur de me nommer votre représentant au Parlement, pour vous y être d'aucune utilité et y posséder quelque poids, il est nécessaire que je m'identifie moi-même fermement avec un parti politique, et que pour le bien public, je le supporte avec énergie.

Je me présente donc devant vous comme réformiste, déterminé à travailler et à insister par tous les moyens en mon pouvoir conjointement avec le parti libéral, pour que le gouvernement responsable soit mis à exécution dans le vrai sens de la constitution Britannique, et c'est comme tel que j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Quand à la loi d'écoles, dont le principe et les détails causent tant d'agitation parmi vous, je pense que les avantages de l'éducation sont d'une importance si grande pour la jeunesse, et pour le bien-être futur de la Province, qu'il est du devoir de la Législature d'intervenir, comme cela a lieu dans d'autres pays, et obliger les parens à contribuer aux moyens de l'éducation ; mais en même temps, je suis d'avis que le Bill actuel des écoles doit être amendé, de manière à donner plus de satisfaction au public, et à peser moins lourdement sur le père d'une nombreuse famille.

Je suis, Messieurs,
Votre très humble
et dévoué Serviteur,
R. U. HARWOOD.

Vaudreuil, 16 déc. 1847.

Aux libres et Indépendants
ELECTEURS
DU

Comté de Beauharnais.

MESSIEURS,

A la pressante sollicitation de plusieurs des plus influents électeurs de cet important et florissant Comté, j'ai consenti à me porter Candidat pour représenter vos intérêts dans le prochain Parlement.

Ma residence au milieu de vous pendant tout un quart de siècle, m'a fourni le moyen de devenir intimement familier avec chaque individu et de connaître ses vœux, et avec chaque localité et ses besoins, me donnant par là un grand avantage sur tout étranger ou non-résident qui peut solliciter vos suffrages.

Comme la prospérité de ce Comté dépend de l'avancement de l'agriculture, je donnerai la plus grande attention à toutes les mesures qui peuvent, en quelque chose, promouvoir ses intérêts ; et, je puis citer ce que j'ai déjà fait pour cette cause comme présage de ce que vous pouvez attendre de moi dans la suite.

Il y a beaucoup d'articles de produits que nous ne pouvons exporter encore qu'en petite quantité, si toute fois nous en exportons, étant obligés pour la consommation de nos vivres, d'où nous prenons en retour nos fournitures, par une certaine protection que je crois nécessaire pour prévenir nos marchés d'être remplis, et nos provisions d'être entraînées par nos voisins du Sud, qui savent fort bien nous fermer leurs marchés. De l'autre côté, comme la demande pour l'exportation règle le prix des grains et farine, on doit donner tout l'encouragement possible au transport à travers la Province par le moyen de nos mers intérieures et de nos canaux, dont par une direction prudente, on peut espérer pour longtemps des profits tels qu'ils seront suffisants pour le revenu public—nous préservant pour toujours des redoutables visites des cotiseurs et des collecteurs de taxes.

Personne ne reconnait mieux que moi l'importance de l'éducation, et pendant que j'observais avec satisfaction son progrès parmi vous, que je voyais les efforts que vous avez faits jusqu'ici, de vous-mêmes, pour y pourvoir et que je voyais vos efforts couronnés de tant de succès, je ne peux que regretter qu'on ait eu recours à une mesure si complètement inutile à votre égard, et si contraire aux sentiments d'hommes libres que la prélèvement d'une taxe compulsoire, toujours collectée à grands frais, et souvent divisée injustement.

Appréciant beaucoup l'idiôme et les beautés nombreuses de la langue Française, je suis mortifié de voir la tentative faite, il y a quelques années, pour sa suppression, ce qui aurait été non seulement une cruauté et une injustice envers ceux qui parlent cette langue, mais une grande perte pour la jeunesse de la Province engagée dans cette étude. Je tâcherai de conserver son usage, si j'ai l'honneur de devenir votre représentant.

Bien qu'une part de l'argent public eût pu être appliquée, avec un grand avantage à améliorer les moyens de communication intérieure dans ce Comté, je regrette de dire qu'il en a déjà été détourné.

Par ma connaissance et mon expérience dans les matières relatives à la tenure Seigneuriale, je me flatte de pouvoir mettre ce sujet devant le Parlement, d'une manière à pourvoir enfin à l'abolition de ce système—acte qui avancerait de beaucoup les intérêts de cette partie de la Province.

Les limites d'une telle adresse m'empêchent d'exposer mes vues aussi pleinement que je le désire, mais comme je me propose de voir aussi d'électeurs que je pourrai avant le jour de la nomination, j'aurai une ample opportunité de le faire, en même temps,

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre Obéissant Serviteur,
L. G. BROWN.

Beauharnais, 16 déc. 1847.

COMMANDES
POUR LA
FRANCE.

LES Soussignés expédieront le 24 de ce mois et tous les QUINZE JOURS durant l'hiver des COMMANDES pour *Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instrumens de chirurgie, Instrumens de mathématique et autres marchandises de manufacture française.* Les personnes désireuses de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plutôt possible.

E. R. FABRE et CIE.
Rue St. Vincent No 3.

16 déc. 1847.

Institut Canadien.

L'HONORABLE C. MONDELET donnera à cette Lecture Publique, dans la salle de L'INSTITUT CANADIEN, VENDREDI, le 17 Décembre, à HUIT heures P. M. Le sujet sera : " *Sur la position de la femme en Canada, l'influence qu'elle doit exercer sur la famille, dans la société et à l'étranger, sa destinée est liée à celle du pays. Moyens de rendre la femme ce qu'il importe qu'elle soit.*" Ce jour étant l'anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien, le Rapport Annuel de cette Société sera la immédiatement après la Lecture.

Par ordre
V. P. W. DORION,
Secrétaire Archiviste,

Banque du Peuple.

AVIS.

LE Bureau de la BANQUE DU PEUPLE sera transporté, LUNDI, le 20 du courant, dans la bâtisse ci-devant occupée par la Banque de Montreal, Grande rue St. Jacques.

E. H. LE MOINE,
16 déc. Caissier.

DISTRICT DE Montreal. } UN QUARTIER GENERAL des SESSIONS de la PAIX ayant JURIDICTION CRIMINELLE, dans et pour le District de Montréal, se tiendra à la Cour de Justice, dans la Cité de Montréal, LUNDI, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. En conséquence, nous donnons avis public à tous ceux qui intenteront des poursuites contre aucun prisonnier dans la prison commune pour le dit District et autres, qu'ils aient à se trouver là et alors présents, et nous donnons aussi avis à tous les Juges de Paix, Coronaires et Officiers de Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils aient à se trouver là et alors présents, avec leurs records, rôles et indictemens et autres documens, pour faire les choses qu'il appartient à chacun d'eux dans leur capacité de faire.

BOSTON & COFFIN,
Shérif

Bureau du Shérif, Montréal, 15 déc. 1847. } 16

Théophile Hamel,

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

A L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGET, Rue Notre-Dame.

Ses ETUDES DE PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M.

Montreal, 14 décembre 1847.—uti.

Moulin à Battre

COMPLET, garanti de la meilleure construction et approuvé, le tout d'un mouvement parfait, mu par des chevaux.

A vendre par
BRYSON & FERRIER.

16 déc,—si

Aux Malades et aux Familles.

FARINE d'avoine et d'orge patentée, préparée par Robinson,
Vraie A row-Root des Bermudes,
Sago-perle fin,
Tapioca supérieur,
Farine de riz,
A vendre par
M. PARKER & CIE.
Chimiste de famille,
109, rue Notre Dame,
Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

16 déc.

Aux Officiers Rapporteurs.

ON peut se procurer au Bureau de la *Gazette du Canada*, Rue Ste. Thérèse, les LIVRES DE FOI, Serments, Notices, etc., en anglais et en français—13 déc.

Corporation de Montréal.

ELECTION DANS LE QUARTIER ST. LOUIS.

AVIS PUBLIC est donné par le présent, que JOHN WARD, Ecuier, échevin conseiller pour le Quartier St. Louis de la Cité de Montréal le 1er. mars 1847 ayant été absent de la dite Cité pour plus de six mois sans interruption, a cessé d'être conseiller comme susdit.—Et qu'une ELECTION d'un CONSEILLER pour le dit QUARTIER ST. LOUIS, en son lieu et place, sera tenue dans le dit Quartier, LUNDI prochain, le VINGTIEME jour de DECEMBRE courant, aux trois places de Poll ci-après mentionnées, d'après les dispositions des actes 8 Vic. cap. 39 et 9. Vic. cap. 43.

La place principale de Poll pour la dite Election sera la MAISON DE POMPE, dans la Rue des Allemands.

La seconde place de Poll se tiendra dans le Bureau de Messrs. HURTEAU & Cie, rue Craig.

La troisième place de Poll se tiendra dans la MAISON à l'encoignure des rues St. Denis et Ste. Catherine.

Chacun des Polls ci dessus sera ouvert le jour ci-dessus mentionné, à NEUF heures A. M., et sera fermé à CINQ heures P. M.

Les voteurs dans le dit Quartier pourront se procurer des certificats de qualification, en faisant application au Bureau du Soussigné, à l'Hôtel de Ville, Jeudi prochain, le 16 du courant, et les jours suivants, depuis neuf heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M.

Par ordre
J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal 14 déc 1847. } 16

Corporation de Montréal.

A ceux qui doivent à la Cité pour Cotisations, Taxes, &c.

COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronnée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Cotisations, Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, FOUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi ; Et à défaut par eux de se conformer à cet avertissement, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soussigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent.

Par ordre
E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, 15 déc. 1847. } 16

On Demande

4000 Cordes d'Epinette ou de Pruche.

LE Comité de Direction du Railroad du Champlain et du St. Laurent recevra à son bureau, à Montréal jusqu'à VENDREDI, le 14 Janvier, 1848, des Soumissions pour 2000 cordes d'Epinette rouge ou Pruche verte de la meilleure qualité, sain et bien fendu et pas moins de trois pieds de longueur, pour être livré au clos à bois à LAPRAIRIE, durant l'été prochaine et avant le 1r Octobre.

Les Soumissions doivent mentionner la qualité de bois et le temps qu'il sera livré, avec les noms de deux cautions pour la due exécution du contrat.

W. D. LINDSAY,
Commissaire.

[illegible] 1847.

AUX ELECTEURS
DE LA

CITE' DE MONTREAL.

MESSIEURS,

A réquisition d'une partie importante de mes Concitoyens m'a encore décidé à m'offrir comme votre candidat et à briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la première ville commerciale de l'Amérique Britannique du Nord.

Il est inutile pour moi maintenant de faire allusion, à mes opinions politiques. Je les ai exprimées sans hésitation partout où j'ai eu occasion de le faire et en toutes circonstances. Mais il est des questions d'intérêt public, quelques unes de beaucoup plus d'importance pour vous, sur lesquelles, en sollicitant vos suffrages, je crois de mon devoir de vous exprimer mes vues.

Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial. Ils demandent de plus de notre part un appel emphatique et unanime à la justice de la Mère-Patrie, pour des amendements aux Lois de Navigation, afin de rendre le St. Laurent libre au commerce du monde et nous permettre non seulement de chercher sur tous les marchés des débouchés pour nos produits, mais aussi de prendre nos objets de consommation, partout où nous pourrons les obtenir à meilleur marché.

Notre cité doit sa prospérité et son avancement au commerce. Dans ces deux dernières années par suite principalement du Système d'Entrepôt adopté par les Etats-Unis, une grande portion de notre commerce nous a quittée, et les propriétaires fonciers, ainsi que les autres classes de notre population commencent à sentir l'influence fatale d'une diminution au lieu d'un accroissement de prospérité. Et cela encore dans un temps, où, si notre commerce et notre industrie étaient libres de toutes restrictions, la position géographique si favorable de notre cité nous permettrait d'avancer rapidement dans la voie des richesses et de la prospérité.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique.

Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrons aucunes mesures d'une nature Protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploirai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne.

Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitans de cette Province, c'est une loi bien digérée et bien mûrie pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année ; des mesures qui corrigeront les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient effectives.

Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet ; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation.

Si les témoignages, que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagiez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant et très humble serviteur,
BENJAMIN HOLMES.

Montréal, 10 déc. 1847.

AUX ELECTEURS
DE LA

CITE' DE MONTREAL.

MESSIEURS,

AUX nombreuses et pressantes sollicitations qui m'ont été faites, de me porter Candidat à la prochaine Election de notre Cité, il était de mon devoir d'acquiescer. Il était d'autant plus de mon devoir de le faire, que ces sollicitations me sont venues, non seulement de la part de mes anciens amis politiques, mais encore de la part de plusieurs personnes que, jusqu'ici, j'avais dû considerer comme mes adversaires ; bien heureux si, par ce rapprochement, je puis servir à rétablir et maintenir entre les différentes classes de mes concitoyens, cette harmonie et ces bons rapports qui devraient toujours exister entr'eux.

Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici.

Il est néanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays et principalement pour la classe commerciale, sur lesquels plusieurs d'entre vous peuvent désirer que j'exprime mes propres vues. Je veux parler de ce qu'on est convenu d'appeler le libre échange et la libre navigation du St. Laurent. Le meilleur moyen de vous faire connaître mes vues à cet égard, c'est de vous dire que je concours dans le paragraphe suivant du " manifeste" du Comité Constitutionnel de Québec :

" La mise en pratique du *libre échange avec les pays étrangers*, et de la *libre navigation du St. Laurent*, qui ouvriront au monde civilisé une contrée à peine connue des autres nations, et faciliteront le développement de ses vastes ressources ; double liberté rendue nécessaire et strictement équitable par les mesures commerciales et financières adoptées par la Grande-Bretagne elle-même, et par le grand exemple qu'elle donne au monde entier."

Ces deux mesures doivent, ce me semble, recevoir l'appui cordial de tout homme qui désire avant tout la prospérité de son pays ; il doit par conséquent concourir dans tous les moyens à adopter pour leur donner effet ; il doit s'efforcer de faire ouvrir, pour le transport de nos produits agricoles et autres au meilleur marché possible, toutes les voies de communication nécessaires avec l'Atlantique. Au nombre de ces voies, je place la confection du chemin de fer projeté entre notre Cité et Portland.

Comme citoyens de Montréal, nous devons regretter que depuis la translation du siége du gouvernement dans notre ville, et l'incendie de notre Palais de Justice, l'administration du jour qui semble s'être fait un mérite de négliger les intérêts du Bas-Canada, n'ait pas jugé à propos de pourvoir à la construction d'édifices que le service public demande. Dans l'un de ces deux cas, il n'y a aucune excuse. Dans l'autre, on ne saurait expliquer la conduite de l'administration, que par le désir, qui peut exister quelque part, d'agiter de nouveau la question de transferer dans le Haut-Canada le siége du gouvernement.

Quand aux autres mesures d'intérêt public, mes vues vous étant bien connues, je termine en vous déclarant que si j'obtiens un siége dans le prochain Parlement, je m'efforcerai de remplir, comme par le passé, mon devoir envers mon pays et envers toutes les classes de ses habitans.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre dévoué serviteur,
L. H. LAFONTAINE.

Montréal, 10 déc. 1847.

SALSEPAREILLE
CELEBRE
DU DR. TOWNSENDS

A VENDRE par
M. PARKER & CIE,
25 nov.—a. 109, rue Notre Dame.

Huile à Lampe,

DE SPERMACETI,
DE LOUP MARIN,
D'OLIVE,

En quantité convenable aux acheteurs à vendre par
M. PARKER & CIE
25 nov—a. 109, rue Notre Dam

BAUME DE WISTAR.
Du Boston Daily Bee.

On ne s'occupe beaucoup de cette effroyable maladie, la consomption, et il existe une légion de médicaments à grande prétention, mais qui ne sont qu'autant d'obstacles au traitement convenable à cette maladie. La lettre qui suit qui nous est adressée par une personne de la plus haute respectabilité de cette ville, vient à l'appui de l'impression que nous nous étions déjà formée, que le Baume de Wistar ne doit pas être mis au rang de ces remèdes empiriques.

Boston, 14 avril 1846.

DR. SETH W. FOWLE.—Cher monsieur à la suggestion du nombre de mes amis, je suis porté à rendre publique, par votre entremise, le grand bienfait que j'ai retiré de l'usage de cette médecine que l'on appelle, Baume de cerisier sauvage de Wistar, et dans l'espérance que d'autres qui sont affligés des poumons, en en faisant usage, en retireront le même soulagement que j'ai éprouvé moi-même.

A la fin de l'été dernier et durant l'automne j'étais fortement incommodé par une toux sévère, avec douleur au côté, difficulté de la respiration, perte de l'appétit, et autres symptômes qui indiquaient une prompte tendance à la consomption. Trois des médecins les plus habiles et les plus intelligents de la cité m'avaient déclaré pris de la phtysie, en m'annonçant tout à la fois qu'il n'y avait aucune chance de recouvrement pour moi qu'en changeant de climat, vû que j'avais les poumons sérieusement affectés. A l'époque où nous étions, dans l'espoir que je pourrais me procurer au moins quelque soulagement temporaire à ma toux, je fis acheter une bouteille du Baume de Wistar ; laquelle me procura non seulement le repos propre au rétablissement de mes forces abattues, mais sembla me donner une nouvelle vie et de l'énergie.

Après en avoir pris quelques bouteilles, mon appetit se rétablit et les forces me revinrent ; la toux me laissa entièrement, ainsi que les transpirations nocturnes qui jusqu'alors avaient été très copieuses. En cinq semaines je gagnai huit livres pesant de substance, et dès lors je devins capable de reprendre mon exercice accoutumé, c'est-à-dire une promenade de trois à quatre milles par jour, et de retourner à mes occupations ordinaires. Je serais flatté, si vous voulez me référer, tous ceux qui désireront avoir de plus amples informations, à ma maison d'affaires No. 305, Washington, street.

Tout à vous, WM. H. HOLBROOK.

A vendre à Montréal, aux Pharmacies de MM. W. LYMAN, S. J LYMAN, J. BIRKS, & SAVAGE.

BAZAR
Au Secours des Pauvres de cette Ville.

CE BAZAR aura lieu MARDI, le 21 du courant et les jours suivants, dans la Grande Salle de l'HOTEL DALEY, que le propriétaire a eu la générosité de prêter pour l'occasion,

Des mesures ont été prises pour rendre ce Bazar aussi attrayant que possible par la quantité et la qualité des effets qui seront exposés en vente.

On invite les personnes qui auraient à faire des présents de Noel ou du premier jour de l'an de venir visiter le Bazar où ils trouveront un choix d'objets convenables à des prix modérés.

Une Bande musicale assistera à l'exhibition.

La salle sera ouverte chaque jour à 10 heures A. M.

Une table de rafraîchissement sera abondamment fournie et on y donnera le Lunch et la soupe aux personnes qui le désireront.

Les ouvrages et objets destinés pour le Bazar doivent être envoyés à l'adresse de Madame J. U. BEAUDRY, Rue St. Hubert ou à Delle. JOSEPHINE DUVERNAY, Rue St. Vincent.

Montréal, 9 déc. 1847.

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le dix-septième jour de Novembre dernier, les Soussignés ont été par acte de cession et transport, passé devant W. N. CRAWFORD & Confrère, Notaires Publics, dûment nommés administrateurs des biens de JAMES STANSFELD, Marchand du Village d'Industrie, et que tous ses biens tant meubles qu'immeubles, leur furent transportés et qu'ils en sont maintenant investis ; qu'en conséquence, après cette date, toutes les affaires du dit J. Stansfeld, devront être réglées avec eux, le dit J. Stansfeld étant seulement autorisé de tenir possession pour eux de ses dits biens, mais non pas de les aliéner ou recevoir aucuns argents.

JAMES SCOTT.
ROBERT FROSTE,

Montréal, 2 Décembre 1847—6—um.

UN PROFESSEUR, dernièrement arrivé en cette ville, pouvant enseigner la traduction de l'Anglais en Français, ou du Français en Anglais, s'étant établi chez Mr. Mercier, *Union Hotel* informe respectueusement le public, qu'il donnera chaque jour soit à sa demeure, soit à domicile, des leçons à quiconque voudra l'honorer de son patronage. Messieurs les Comois et autres pourront aussi jour de cette opportunité le soir depuis 6 heures jusqu'à 10 : la plus stricte attention sera donnée à l'avancement des progrès de chacun.

Montréal 13 déc. 1847.

Aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS pour la bâtisse d'une MAISON d'Ecole à la Côte des Neiges, seront reçues jusqu'au 1 REMIER de JANVIER prochain. On pourra voir les plans et devis en s'adressant à la Côte des Neiges, à MM. LACHAPELLE & LAUZON, ou à St. Laurent, au Soussigné.

Par ordre
A. C. D. DE CELLES,
Sec. Tres. C. E. C. N.

25 nov.

AVIS.

LE Soussigné ayant été nommé CURATEUR des biens de M. Thos. DUNN de Moulins du Sault, maintenant absent de cette Province, donne avis par les présentes à toutes personnes qui ont des réclamations contre les biens du dit Tho. Dunn, de les présenter immédiatement dûment attestés, au Soussigné autorisé à cet effet, et celles qui doivent sont priées de payer immédiatement le montant de leur comptes.

JOHNSTON THOMSON
De la maison de Wm. Dow & Cie.

Montréal, 25 nov. 1847—1s

Compagnie du Gaz de *MONTREAL.*

LA COMPAGNIE du GAZ de MONTREAL ayant maintenant complete un NOUVEAU GAZOMETRE dans le FAUBOURG STE. ANNE, toute imperfection dans le GAZ ne pourra provenir maintenant que des défectuosités dans les tuyaux ou appareils dans l'intérieur des maisons. Dans le vue de remedier de suite aux inconvénients qui pourraient arriver, la Compagnie a engagé une personne expérimentée dans la manière de nétoyer ou réparer les tuyaux et conduits du Gaz qui ne donneraient pas une lumière convenable, et la Compagnie désire être avertie par écrit de telle défectuosité qui pourrait exister dans les tuyaux, etc.

Les lettres doivent être adressées au Bureau de la Compagnie, No. 32, rue Notre Dame, ou au magasin de Ferronnerie de M. JOHN KELLER, rue M'Gill, où la Compagnie a établie un dépôt pour les lettres, aux qu'elles elle s'empressera de faire raison.

Bureau de la Compagnie du Gaz de Montréal, 22 novembre 1847. } si

---

$5 de Récompense

PERDUE, Mardi, le 7 du courant, supposée être dans le marché Bonsecours, une BOURSE violette avec un anneau blanc, contenant £8 15s. en billets de Banque un de $20, un de $10 et un de $5 ; et dans le bout de la bourse il y avait une petite bague qui était cassée, marquée dessus "E. S." La personne qui remettra l'argent au Soussigné, rue Visitation, faubourg Québec, recevra cinq piastres de récompense

FRANCOIS CUSSON.

9 déc.—do.

Société d'Horticulture *DE MONTREAL.*

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes exhibitions qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit, leur sera payé en s'adressant à JOHN FROTHINGHAM, Ecr.

Ceux des membres de la Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et tous ceux qui ont des comptes contre la société sont priés de les présenter.

S. JONES LYMAN,
Secrétaire Cor.

29 nov.

AVIS à ceux qui désirent acheter des Propriétés de valeur dans le beau village de l'Assomption.

AMABLE JETTE', désirant se retirer des affaires de commerce, pour un autre genre d'industrie, offre à vendre une BELLE MAISON de Briques à deux étages, de 38 pieds sur 30, bien finie et bien peinte. Elle est occupée maintenant comme hôtel, tenue par Mr. Modeste Poisson, et ci-devant par Charles Archambault, et connue sous le nom d'*Hôtel de la Minerve*, avec une cuisine en briques, hangard à grains, écurie, hangard à bois et une remise de 70 pieds de long, un bon puits et une cave spacieuse, jardin, etc., le tout neuf et bien situé pour une maison de commerce en tout genre et sur un chemin le plus achalandé du village.

Possession le 1er mai prochain.

Une TERRE à cinq arpents du village, de 3 arpents de front sur 30 de profondeur, bien clôturée et bien bâtie en bâtiments de toutes sortes en neuf. L'acquéreur pourra, s'il le désire, avoir tous les animaux et instruments aratoires nécessaires pour l'exploitation de la dite ferme.

Possession le 29 Septembre 1848.

La dite terre est louée 130 courant. L'acquéreur pourra avoir le bail et même obliger le fermier de le continuer trois ans aux mêmes conditions, et la dernière année de semer la dite terre en trefle.

Aussi :—La place où il fait actuellement sa résidence dans le village, bâtie d'une bonne MAISON, cuisine, magasin, hangard, boulangerie, remise, écurie, puits et une cave sur terre, avec un beau jardin. Le tout dans le meilleur ordre possible et au centre du village, près du collége.

Possession au 1er mai prochain.

Il offre aussi tout son FOND de MAGASIN et MEUBLES de MENAGE à des prix les plus réduits. Il saisit cette occasion pour offrir ses plus sincères remercîments à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il est dans cette paroisse.

Il prie aussi ceux qui lui sont endettés de vouloir bien régler avec lui d'ici à quelque jours.

AMABLE JETTE'.

L'Assomption, 13 déc.

Librairie et Atelier de Reliure
DE
C. O. BEAUCHEMIN.

A VENDRE par le Soussigné :—
4000 Chemins de Croix double, élégamment reliés, avec gravures. Prix : chemins la douzaine,

Répertoire pour les Notaires, avec index.

Le Soussigné a aussi l'honneur de prévenir le public, que l'on pourra se procurer tous les Livres en usage dans les écoles, ainsi que les fournitures des Bureaux.

C. O. BEAUCHEMIN.
No. 15, Rue St. Vincent.

Montréal, 9 déc.

Huile à Lampe.

LES Soussignés ont reçu dernièrement un choix d'Huile à Lampe de première qualité, savoir :

Huile de Spermaceti, pour l'hiver,			
do	Solar	do	do
do	Olive	do	do
do	Loup Marin	do	do

S. J. LYMAN & CIE.
6 déc. Pharmaciens, Place d'Armes.

Salsepareille.

Extrait de Salsepareille de Bull

do	do	Birks	
do	do	Sand	
do	do	Townsend	

A vendre par
S. J. LYMAN & CIE
Pharmacien, vis-à-vis la Grande Eglise
6déc—a

Avis Public.

LE Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feue Dame MARGUERITE ROUSSEAU, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. BTE. DE LORIMIER, Ecuyer, requiert par les présentes tous ceux qui peuvent lui devoir à la Succession de la dite Dame De Lorimier, de lui payer sans délai le montant de leur dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

P. Jos. LACROIX.

Montréal, 13 déc. 1847—dx.

LE Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLUSE (*Dam*) à travers la Rivière Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glissoire (*Slide*) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée.

JOHN YULE, Jur.

Chambly 7 déc, 1847—13

On Demande

IMMEDIATEMENT à l'Isle Perrot, un INSTITUTEUR qui entende les deux langues. Un homme marié serait préféré.—Salaire £50 par an. S'adresser à François Pilladeau, commissaire d'école—13 d c.

BANQUE DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE de *QUATRE POUR CENT* sur le Fond Capital de cette Institution a été déclaré ce jour pour le semestre courant, et qu'il sera payable à la maison de Banque, en cette Cité, le ou après MERCREDI, le PREMIER JOUR de DECEMBRE prochain.

Le LIVRE de TRANSPORT sera fermé LUNDI, le 6 du courant et ne sera pas ouvert de nouveau avant le premier de mois prochain.

W. GUNN,
Assist. Caissier.

Montréal, 2 nov. 1847.—4

Chemin à Rails
DUST. LAURENT ET DU VILLAGE D'INDUSTRIE.

LES Soussignés formant le Comité provisoire de la "Compagnie du Chemin à Rails du St. Laurent et du Village d'Industrie," (incorporée par un Acte Provincial de la 10me et 11me Victoria, Chapitre 64,) ont fait ouvrir dans le Comté de Berthier, deux Livres de Souscription pour recevoir les signatures des personnes qui désirent devenir souscripteurs à la dite entreprise ; lesquels Livres de souscription sont déposés, savoir : l'un dans l'office de l'Hon. B Joliette, au Village d'Industrie, et l'autre dans la maison de D. M. Armstrong, Ecuier, M. P. P., au Village de Berthier qui sont autorisés à recevoir telles souscriptions.

EMY. JOLIETTE,
PETER CHARLES LOEDEL
GASPARD DE LANAUDIERE
A. J. VOYER.

Village d'Industrie, 24 nov. 1847—6 déc.

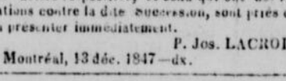

CHEMIN DE FER
DE
Montréal et Lachine.

LES ACTIONNAIRES du CHEMIN DE FER de MONTREAL et LACHINE, sont par les présentes notifiés que les Directeurs ont fait la NEUVIEME DEMANDE de CINQ LOUIS par chaque part du capital de cette Compagnie payables à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord à Montréal, le ou avant MARDI le QUATRIEME jour de Janvier prochain.

Par ordre
FERD. MACCULLOCH,
Greffier et Secrétaire.

Bureau du Chemin de Fer Montréal, 9 déc. 1847 }

Baume de Wistar.

A VENDRE à l'Apothicairerie de ROMUALD TREAU, 106, rue St Paul

25 oct

COUR DES BANQUEROUTES

PROVINCE DU CANADA, } *District de Montréal.* }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JAMES STANSFIELD, du Village d'Industrie, dans le District de Montréal, Commerçant.

COMMISSION émanée par HYPOLITE GUY, Ecuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le District de Montréal, datée du ONZIEME jour de DECEMBRE mil huit cent quarante-sept.

Première Assemblée des Créanciers, MERCREDI, le VINGT-NEUVIEME jour de DECEMBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal.

BOSTON & COFFIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 14 déc. 1847. } 16-20-23

DISTRICT DE *Montreal.*

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de MICHAEL MYERS,
Banquerautier.

IL EST ORDONNE' qu'une ASSEMBLE'E GENERALE des CREANCIERS du dit MICHAEL MYERS, pour l'octroi ou refus du CERTIFICAT de décharge du Banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la Cité de Montreal, MARDI, le QUATRIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,
D. R. WOOD.
G. C. B.

Montréal, 13 déc. 1847.—16-20-30

PROVINCE DU CANADA, } *District de Montreal.* }

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de THOMAS KERENS, de la Cité et District de Montréal, Commerçant.

Banqueroutier.

COMMISSION emanée par HYPOLYTE GUY, Ecuier, un des Juges de Circuit, pour le District de Montréal, datée du NEUVIEME jour de DECEMBRE mil huit cent quarante-sept.

Premiere Assemblée des Créanciers, VENDREDI, le VINGT-QUATRIEME jour de DECEMBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la Cour des

LA MINERVE, 16 DECEMBRE 1847.

AVIS.

LE Soussigné ayant été nommé CURATEUR à la succession vacante de feu HYACINTHE CHARBONNEAU, donne avis à tous créanciers de la dite succession d'avoir à produire leurs comptes sous le plus court délai, et toutes personnes endettées envers la dite succession, sont par les présentes averties de venir régler et payer leurs comptes immédiatement, à défaut de quoi le Soussigné intentera poursuite sans délai.

ED. LAFLEUR,
Curateur
No. 12, rue St. George, ou
No. 3, rue St. Joseph.

Montréal, 4 novembre 1847.

Avis.

TOUTES personnes endettées envers Messrs DESNOYER & GENEREUX sont requises de venir payer le montant immédiatement à

J. L. BEAUDRY & CIE.
vis-à-vis le Palais de Justice.

25 oct. 1847.

LE Soussigné donne avis qu'il s'adressera au Conseil de Ville de Montréal, en conformité au Réglement No. 188, afin d'obtenir la permission d'ériger un petit ENGIN à Vapeur dans sa Brasserie, rue St. Nicolas de Tolentin, au bourg de Québec.

DANIEL GORRIE.

Montréal, 25 nov. 1847.

Maison de Pension.

MADAME LUSIGNAN, dont la maison se trouve au centre de la ville et des affaires, haut du Bureau de M. Jobin, Rue St. Thérèse, est loger encore plusieurs pensionnaires à des conditions libérales —11 oct.

Blé d'Inde.

2000 MINOTS de Blé d'Inde du Nor Vendre par
R. LATHAM
31 mai. Rue St Fran çois Xavier

DILIGENCE

ENTRE

MONTREAL ET QUEBEC,

Trajet en Deux Jours,

LE public est respectueusement informé que les Soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches Elle partira de l'HOTEL LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin.

La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'HOTEL BERNARD et à l'HOTEL de M. OSTROM.

Le Bureau de la Diligence sera tenu à l'HOTEL LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au Bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, } Propriétaires
T. & T. LECOMTE, } *Montréal.*
S. HOUGH, } Propriétaires,
MICHEL GAUVIN, } *Québec.*
Agent à Montréal,
G. LEBLANC.
Agent aux Trois-Rivieres,
2 déc. O. GOUIN.

Aux Amateurs de la Beauté!

Mon Eau Divine de Vénus et mon Savon de Nymphes,

COMPOSE'S d'après une découverte de plantes orientales d'une efficacité surprenante pour rendre la peau douce et belle et donner au visage une teinte délicate et veloutée. Comme créateurs et conservateurs de ce charme si distingué chez la femme, une peau belle et transparente, l'Eau divine de Vénus et le Savon des Nymphes, exercent un pouvoir presque magique. Composés pour la plupart de plantes balsamiques orientales, à l'exclusion de toute substance minéral; par leur action adoucissante sur la peau il dissipent toute rougeur, boutons, rides, aches, rousseurs, enfin toutes ces affections s ennemis de la beauté des femmes.

JULES HAUEL'S.
Parfumeur Chimiste, Philadelphie.

A Montréal, à la Pharmacie Central, No 69, rue St. Paul, et chez W. Lyman & Cie, J. J. Lyman & Cie, A. Savage & Cie.—28 oct.

AVIS PUBLIC est donné que les Soussignés s'adresseront à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, (ou à la session suivante, si par quelque cause imprévue cela devenait nécessaire) pour obtenir le privilége de bâtir un Pont de Peage sur la Rivière Chateauguay, à l'endroit appelé Primeau-Ville, paroisse de Ste. Martine.

Les arches d'icelui seront élevées d'au moins six pieds au-dessus des plus hautes eaux, et la distance entre les piliers sera pour l'arche du milieu soixante-dix pieds, et pour chacune des autres cinquante pieds, pour le passage des bois. Il y aura trois arches appuyées sur deux bons piliers et sur des quais, en charpente, remplis de pierres et lambrissés en chêne. Ils ne se propose nt pas de con truire de Pont-levis. L'étendue de privilége qu'ils demanderont sera d'une lieue en haut et d'une lieue en bas du d t Pont.

Les péages qu'ils demanderont sont les suivants:

Pour chaque carosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval ou autre bête de somme, et le conducteur, quatre deniers courant;

Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, trois deniers courant;

Pour chaque personne additionnelle dans une oiture, un denier courant;

Pour chaque cheval additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, un denier courant;

Pour chaque personne à cheval, deux deniers courant;

Pour chaque personne à pieds, un denier courant.

Pour chaque Cheval, Jument, Mule, ou autre bête de somme, Taureau, Bœuf, Vache ou autre bête à corne, de quelque espèce qu'elle soit, un denier courant.

Pour chaque Cochon, Chèvre, Mouton, Veau ou Agneau, un demi denier courant.

M. A. PRIMEAU,
A. A. TROTTIER.

Ste. Martine, 25 novembre 1847.—2 déc.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Soussignés avec plusieurs autres de leurs co-propriétaires du Township d'Upton, s'adresseront à la Législature Provinciale, à la prochaine Session d'icelle, aux fins d'obtenir permission d'introduire un bill pour annéxer au District de Montréal et au Comté de Shefford toute cette partie du Township d'Upton, qui se trouve comprise dans les 8ième, 9e, 10e 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e et 21e rangs du dit Township.

BENJAMIN OUIMET,
S. C. MONK,
CHRISTOPHE MORIN, père
AUGUSTIN DION,
JEAN BTE. DION,
PIERRE DION.

Montréal, 8 Novembre 1847.

AVIS public est donné par les présentes que le soussigné s'adressera à la Législature provinciale, à la prochaine session d'icelle, aux fins d'obtenir permission d'introduire un bill pour faire disparaître tous doutes quant à l'interprétation du Statut du Bas-Canada de la 1er Guillaume 4 chap 53 intitulé: "Acte pour assurer et confirer à certains habitans de cette province, les droits civils et politiques de sujets nés Anglais", et pour confirmer et ratifier le titre de propriété des habitants de la Province, désignés au dit acte, et que la législature a voulu secourir par icelui dans toutes successions et à tous biens, meubles et immeubles, en autant que tel titre de propriété, sera fondé sur testament, succession, droit successif, ou doirie, et aussi pour casser et annuler toutes procédures en justice qui se trouvent contraires à la vraie intention et au juste sens du susdit acte.

JOSEPH DONEGANI

Montréal 28 oct. 1847.

FREE TRADE!

COMMERCE LIBRE!
Importation d'Automne.

ON reçoit et on dépacte en ce mement un grand assortiment de

Hardes Faites et Marchandises

bien choisies, venant de LONDRES et de PARIS ainsi que BAS et CHAUSSONS et une grande variété de PELLETERIES, etc.

Les Soussignés, vû la grande augmention de leurs affaires de commerce depuis la réduction de leurs prix dans la dernière saison, ont pu faire des importations beaucoup plus étendues qu'auparavant, et sont maintenant prêts par l'extrême réduction de leurs prix, à invoquer la liberté de commerce par des démonstrations pratiques. Ils saisissent cette occasion d'offrir leurs remercîments pour le patronage qu'ils ont reçu de leurs anciens et nouveaux ami., et de les assurer qu'ils sont déterminés à vendre à meilleur marché que tout autre ce qui suit ne peut donner qu'une faible idée de leur fond de magasin, quand on le visitera, on trouvera que c'est le plus vaste de l'Amérique du Nord

			s.	d.	s.	d
1500	Surtouts d'hiver gris,	de	10	3 à	0	0
1200	do	Draps de Chambly,	15	0	20	0
2500	Paletots-Sacs		0	0	10	9
2500	Surtouts de tweed doublés		0	0	13	9
3700	do	draps de pilote bleu et brun	11	3	24	0
700	do	Yorkshire Beaver	23	6	35	0
2000	do	Orégon Beaver	22	6	30	0
900	do	drap américain	15	0	25	0
1000	do	do Newhamshire	20	0	32	6
700	Paletots-sacs, brab, Brighton		30	0	35	0
500	Habits télégraphe		17	6	0	0
950	do	draps fins de l'Ouest, d'Angleterre, avec collets, reverts et bottes en velours de soie	37	6	50	0
500	Macintochs larges		17	0		0
70	Habits en fourure de Russie					
2000	Habillements d'enfans, habits, pentalons et vestes,					
15000	Pentalons d'hiver assortis		3	0	9	6
1000	do draps américains		7	6	11	3
2000	Vestes d'hiver assorties, nouveaux patrons		3	0	11	6
600	do noires et ouvragées		6	3	9	9
100	Valises Pentalons noirs et de couleurs assortis		13	9	25	6
9	do Frocs à la mode et habits de cérémonie		30	0	70	0

HABILLEMENTS DE COMMANDE.

Surtouts d'hiver de Beaver fin de toute couleur	40	0	50	0
do gris	17	6	30	0
do draps de Newshamshire, avec collets et bottes en velour de soie	27	6	25	0
do draps américain	22	6	27	6
Paletots-sacs de Brighton	32	0	60	0
Albert Pea coats toute couleur	17	6	30	0
Frocs noirs en superfins doubléS en soie	37	6	65	0
do do de cérémonie	35	0	61	0
Paletots drap fin	35	0	60	0
Pentalons de drap fin américain	10	6	12	0
do do gris de Chambly	9	0	10	6
Vestes de diverses étoffes et de différents goûts	5	0	15	0
Nouvelle sorte de veste dite de Sir Royer, styl de la cavalerie	6	9	17	6

En consignation:

2000 verges Draps américains	2	6	3	9

MOSS & FRERES,
180, rue St. Paul, 4 portes plus loin que la Douane.

21 oct.—dim.

Restaurant de Compain,

PLACE D'ARMES.

MR. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels il ait celui de la *Réforme* où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un *RESTAURANT* au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son Salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent on rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est, qu'un Restaurant tenu sur un bon pieds, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toutes espèces, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix.

Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la Tortue en tout temps.—2 nov

Pharmacie Centrale,

69, Rue St. Paul.

RECUES par le vaisseau *Ann* de Liverpool quelques Caisses d'ELIXIR ANTI GLAIREUX et de SIROP de LAMOUROUX. Les nombreuses personnes dont les demand s n'ont pu être remplies voudront bien s'adresser au

4 oct. Dr. PICAULT.

1000 PIERRES de France pour Moulanges, MOULANGES encaissés avec moulin, CIMENT préparé, Voies Toile d Hollande pour bluteau.

AUSSI,-Somman. Maquereau, Hareng, Morue, Huile de Morue, &c.

A vendre, rue McGill, vis-à-vis le Parlement
7 oct—qmp. PAR M. BUCK,

AVIS

ON a besoin immédiatement dans la paroisse de Chambly d'un INSTITUTEUR capable d'enseigner les langues Française et Anglaise grammaticalement, dans une école élémentaire. s'adresser au Soussigné, Secrétaire-Trésorier des Commissaires d'école.

14 oct. CHS. G. SCHEFFER.

NOUS, les Soussignés, donnons avis par ces présentes que nous nous adresserons à la Législature à sa prochaine session, pour demander une charte, dans le but de construire UN PONT pour traverser le St. Laurent c'est-à-dire, de la rive Sud du fleuve jusqu'à l'Isle St Paul, avec le droit de traverser la dite Isle et de la dite Isle St. Paul à la rive nord, venant aboutir à une place convenable sur le Canal, ou si cette place n'est pas jugée préférable à d'autres, alors à toute autre place entre Lachine et Montréal, qui sera jugée plus convenable sous le rapport de la sûreté et de la durée.

JOHN YOUNG,
JASON C. PIERCE,
ROBERT JONES,
L. H. HOLTON,
ANDREW SHAW,
DAVID TORRANCE,
WILLIAM DOW,
HARRISON STEPHENS,
D. L. McPHERSON,
JOHN GLASS,
D. DAVIDSON,
JOHN TRY,
JAMES GILMOUR,
JOHN E. MILLS,
BENJ. HOLMES.

Montréal, 6 déc. 1847.

NOUS, les Soussignés, donnons avis par les présentes que nous nous adresserons à la Législature, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir une charte pour nous autoriser à OUVRIR un CANAL pour joindre le fleuve St. Laurent au Lac Champlain, dans l'endroit le plus convenable, et qui sera en harmonie avec les intérêts commerciaux de la Province.

JOHN YOUNG,
HARRISON STEPHENS,
L. H. HOLTON,
ANDREW SHAW,
WILLIAM DOW,
JOHN E. MILLS,
THEODORE HART,
LOUIS BOYER,
GRANT DE LONGUEUIL,
BENJAMIN HOLMES,
JASON C. PIERCE,
ROBERT JONES,
JOHN TORRANCE,
JOHN GLASS,
JAMES GILMOUR,
L. H. ROUTH,
JOHN BOSTON.

Montréal, 6 déc. 1847.

AVIS IMPORTANT
Aux Spéculateurs sur le
BOIS,

ET PARTICULIEREMENT POUR LE

Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

LE Soussigné offre à LOUER pour une ou plusieurs années, les MOULINS et POUVOIRS d'EAU dont il est seul propriétaire, situés dans cette partie de la seigneurie de St. Hyacinthe, savoir:

1o.—DEUX MOULINS à SCIES sur la Rivière d'Yamaska, à trois milles de distance de St. Césaire, avec une communication par eau avec le village de St. Hyacinthe, et étant à quinze mille du Village de Chambly par un chemin de madriers.

2o.—UN MOULIN à SCIES avec TROIS autres bons POUVOIRS d'EAU, sur la Rivière à la Barbue, à deux milles de St. Césaire et du chemin de madriers de Granby et de St. Césaire, avec communication par eau avec le Village de St. Hyacinthe.

3o.—Plusieurs POUVOIRS d'EAU et un MOULIN à ROUGEMONT, près du Chemin de madrier de St. Césaire et Chambly.

On peut se procurer du Chêne et du Pin sur la montage. Des arrangements peuvent être faits avec le Soussigné pour faire scier le bois aux moulins susdits. Si on le désir le soussigné louera d'autres Pouvoirs d'Eau dans les limites de sa seigneurie. Les susdits moulins sont environnés de forets de Chêne, de Pin, d'Epinette rouge et d'Epinette blanche.

Pour plus amples détails d'adresser au Soussigné par lettre ou en personne, à sa résidence à St. Césaire.

E. S. DE ROTTERMUND.

15 oct.

A. Desmarais,

Notaire, Rue Saint Vincent.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à trangiger par achat ou vente de terre ou *scrip*, qu'il s'en chargera à des conditions très modérées.

Montréal, 27 sept,

Faience, &c.

A VENDRE à très bas prix, par paniers ou par douzaines,
500 Paniers Faïence assortie
100 Quarts Grands Verres et Verres à patte assortis.

ROBERT ANDERSON.
2 nov. 171, rue St. Paul.

Marchandises Françaises

PAR LES DERNIERS ARRIVAGES.

RECEMMENT reçue, par le *Douglas*, venant de Londres et à Vendre par les soussignés, UNE IMPORTATION DE PRIX DES FABRIQUES de PARIS et d'AIX-LA-CHAPELLE, consistant en LAINAGES, SOIRIES, TISSUS, &c, expressément choisie pour ce marché.

DRAPS de largeur, de CASTOR, DOESKINS d'une qualité et d'un fini supérieur, Etoffe à Menteau de LAMA,

Robes de Chambres de Moodka, etc. Patrons de Vestes de Velour richement brodés, Echarpes, Mouchoirs, Mentes de Soie et de Laine, Robes de Cachemire, Marchandises de Gout en Soie, Châles de Laine de Berlin, etc., etc.

—AUSSI,—

Attendues de jour en jour:—

Quelques caisses de BOTTES FRANCAISES et SOUILLIERS assortis, des meilleurs fabriquants de Paris.

T. D. HALL & CIE.
Coin des rues St. Pal et St. Joseph.
18 oct

ALMANACH
DE
1848,
POUR MONTREAL.

EST à vendre en gros et en détail à l'imprimerie du soussigné.

Rien n'a été négligé pour le rendre utile et et instructif. Les jeunes prescrits en 1846, s'y trouvent insérés et le tout à été soigneusement corrigé. LOUIS PERRAULT.

22 Novembre 1847.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE,
No. 21.
Rue St. Vincent,
MONTREAL.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecole, etc. etc. etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant que d'acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

28 oct.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

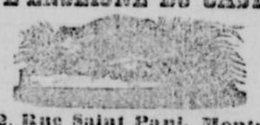

122. Rue Saint Paul, Montréal.

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHE POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hardes Faites.

M. L. Phamondon a l'honneur d'offrir au public Canadien ses remerciments sincères pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il annonce qu'il reçoit maintenant et qu'il recevra par les premiers arrivages d'outre-mer un assortiment très considérable de MARCHANDISES d'AUTOMNE et d'HIVER et aussi de HARDES FAITES. L'expérience lui ayant appris ce qui convient à notre climat et nos saisons, et les étoffes que la public préfère, il se flatte que l'on trouvera son choix d'effets et de Hardes supérieures à aucun en cette ville.

M. L. P. OFFRE EN VENTE A DES PRIX RÉDUITS:

		s.	d.	s.	d
500	surtouts d'Etoffes grises de....	12	6 à	13	9
300	do drap de Pilot gris.....	22	6	25	0
250	do Etoffe anglaise couleur claire.....	22	6	26	3
200	do drap pilot (Gold Mixt)	15	0	20	0
500	do do do bleu.....	10	0	12	6
500	do do do couleurs assorties.....	12	6	20	0
350	do Beaver bleu.....	20	0	30	0
450	do do bleu, brun et drab	35	0	50	0
500	do d'Etoffe americaine....	17	6	22	6
200	do Satinette.....	17	6	20	0
250	do Etoffe du pays (Loose coat).....	18	9	22	6
500	paires de culottes d'étoffe grise	4	6	5	0
350	do do Drap pilot...	5	0	7	6
400	do do casimire rayé et carreauté.	10	0	20	0
250	do do Drap fin et superfin.....	11	3	17	6
500	veste casimire de couleur.....	4	6	6	3
200	do Drap noir et bleu.....	4	0	5	0
400	do Velours de soie noir et couleurs.....	10	0	20	0
500	do Satin noir et de couleur...	7	6	12	6
1000	caps de drap avec bandes de pelleterie.....	3	0	5	0
800	casques (imitation de loutre)...	10	0	12	6
1200	do de Sibill et Neutria(coronett.....	4	6	5	5
500	do do do (Hat Shape)	6	0	6	3
500	Manchons.....	5	0	6	5

M. L. P. ayant à son service des Tailleurs habiles, sera toujours au courant des modes nouvelles. Les ouvrages sont garantis.

L'assortiment d'Etoffes de laine pour l'automne et l'hiver, les draps, casimires, doeskins, etc. etc. sont bien dignes d'une visite et qu'on n'oublie pas que c'est toujours

15 POUR **100** MEILLEUR MARCHE QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

12 sept.

EXTRAIT COMPOSÉ DE

SALSEPAREILLE
DU DR. TOWNSEND.

CET EXTRAIT est contenu dans des BOUTEILLES D'UNE PEINTE,—son prix est six fois meilleur marché, sa qualité plus agréable et bien SUPERIEURE à aucune autre composition vendue jusqu'ici. Il guérit sans *faire vomir*, sans *purger*, sans *rendre malade ou affaiblir le patient*, et convient spécialement aux maladies de l'Automne et de l'Hiver. Prix: CINQ CHELINS la BOUTEILLE.

Nouvelle Série—La Consomption Guérie.

La Consomption peut être guérie, la bronchite, la maladie de foie, les rhûmes, toux, catarrhes, asthme, crachement de sang, douleurs de poitrine, fièvre hectique, sueurs nocturnes, expectoration abandante ou difficile, points de côté, etc. ont été et peuvent être guéris. Il n'y a probablement jamais eu de remède si heureux dans des cas désespérés de consomption, il purifie et fortifie le systeme, et parait cicatriser les ulcères des poumons, et le malade regagne insensiblement sa santé et sa force primitives.

Curieux cas de consomption.—Il se passe à peine un jour, sans que quelque cas de consomption soit guéri par l'extrait de Salsepareille du Dr. Townsend. Nous venons de recevoir le présent certificat.

DR. TOWNSEND,—Monsieur, depuis trois ans j'ai été affligé de débilité générale, et de consomption nerveuse au dernier degré, et je ne m'attendais guère à recouvrer ma santé première. Après avoir suivi le traitement des membres les plus distingués de la profession à New-York et ailleurs, et dépensant la plus grande partie de mon salaire en remèdes, je me décidai à faire usage de votre Salsepareille. Après en avoir pris six flacons et m'en trouvant bien, je passai à votre bureau, vous me dites de continuer, et je vous remercie du plus profond de mon cœur de votre avis, car par son usage j'ai pu faire mes affaires depuis les derniers quatre mois; et j'espère, par la bénédiction de la providence et votre Salsepareille, conserver ma santé. Tous ceux qui ont connu ma position en ont été confondus. CHARLES QUIMBY.

Orange, Essex Co. N. J., Aug. 2-1847.
Etat du New Jersey, Essex Co.

Charles Quimby, ayant été assermenté selon la loi, déclare qu'il a dit la vérité au meilleur de sa connaissance. CHARLES QUIMBY.

Assermenté et a signé devant moi, à Orange, le 24 Août, 1847. CYRUS BALDWIN, J. P.

Changement de Sang.—Lisez ce qui suit et dites si vous le pouvez que la consomption est incurable.

New-York, 23 avril 1847.

DR. TOWNSEND.—Je crois réellement que votre Salsepareille a été le moyen employé par la providence pour me sauver la vie. J'avais une mauvaise toux depuis plusieurs années. Elle empirait tous les jours. Enfin, je crachai une grande quantité de sang, j'eus des sueurs pendant la nuit, et je m'attendais à mourir. Je n'ai employé que peu de temps votre Salsepareille, et un changement étonnant s'est manifesté en moi. Je me promène maintenant dans la ville, je ne crache plus le sang et la toux m'a quitté. Vous pouvez juger de la satisfaction que j'éprouve.

WM RUSSEL, 65 Catherine st.

Perte de la parole.—Le certificat ci-joint rapporte une simple et véridique histoire de souffrance et de soulagement. Il y a des milliers de cas semblables et cependant combien de parents laissent mourir leurs enfants dans la crainte d'être mystifiés ou pour épargner quelques shillings.

Brooklyn, 13 sept. 1847.

Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de certifier, que ma fille âgée de 2 ans et demi était affectée d'une faiblesse générale et qu'elle avait perdu la parole. Elle avait été condamnée par le médecin de la famille; mais heureusement un ami me conseilla l'usage de votre Salsepareille. Avant d'avoir fini une bouteille, elle retrouva la parole et fut capable de marcher seule au profond étonnement de ceux qui en furent témoins. Elle est maintenant complètement guérie, et jouit d'une santé meilleure que jamais. JOHN TAYLOR, 128 York st. Brooklyn.

Deux Enfants sauvés.—Dr. Townsend. J'ai eu deux enfans guéris par votre Salsepareille, de la Diarrhée d'été et de la Dyssenterie, l'un avant 15 mois et l'autre 3 ans. Ils étaient très faibles, et nous n'attendions que leur mort, ayant été abandonnés par deux de nos plus respectables médecins. Quand le Docteur nous annonça que nous les perdions, nous résolûmes d'essayer votre Salsepareille dont nous avions tant entendu parler. Mais sans espoir, il y a tant de mauvaises drogues d'annoncées, mais nous sommes heureux d'en avoir essayé, car elle a rendu la santé à nos enfans. J'écris ceci dans l'espoir d'engager les autres à en employer. JOHN WILSON, Jr.

Myrtle Avenue, Brooklyn, 15 sept. 1847.

Asile des Insensés.—James Cummings, Ecr., un des assistants de l'asile des Insensés de l'île de Blackwell, est le Mr. dont il est question dans la lettre suivante:

Isle de Blackwell, 15 sept. 1847.

DR. TOWNSEND,—Depuis neuf ans, j'ai horriblement souffert de rhumatisme. Pendant longtemps je ne pouvais ni manger, ni dormir, ni travailler. Je souffrais les douleurs les plus cruelles, mes membres étaient terriblement enflés. J'ai pris quatre bouteilles de Salsepareille, et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis tellement mieux, qu'en vérité, je suis tout à fait guéri. Vous pouvez employer ceci pour le bénéfice des malades. JAMES CUMMINGS.

Aux Dames—La Salsepareille du Dr. Townsend est le remède favori des Dames. Elle le délivre de beaucoup de souffrances et leur donne un teint frais et un caractère toujours égal. Mme. Parker nous envoie les lignes suivantes.

Brooklyn, 17 aout 1847.

DR. TOWNSEND,—Monsieur, c'est avec le plus grand plaisir que je certifie les effets avantageux que j'ai retirés de l'usage de votre Salsepareille. Ma constitution était extrêmement affaiblie par une susceptibilité nerveuse et une faiblesse générale avec plusieurs autres maladies de femme. Je lus votre avertissement et me décidai à essayer votre remède. Il m'a remis dans un meilleur état de santé que je n'ai eu depuis plusieurs années, et c'est avec la conviction la plus sincère que je le recommande à celles qui souffrent comme moi.

MME PARKER,
Rue de la Baltique, Brooklyn.

Une Dame sauvée.—Les lignes suivantes sont d'un fermier très respectable à Hempstead:

DR. TOWNSEND,—Ma femme était tellement malade de Dyspepsie et de trouble dans tout le système, que je n'espérais pas la conserver. Les médecins ne pouvaient rien faire à sa maladie, et elle serait assurément morte, si je ne lui eusse fait prendre de votre Salsepareille. Elle est presqu'entièrement guérie et prend des forces de jour en jour. Elle en continue l'usage.

ELIZA ABRAM.

Agents pour Montréal: Dr. PICAULT, rue St. Paul, No. 63, près du Marché Bonsecours, et W. REXFORD.—11 nov.

A Vendre par le Soussigné:—

4000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne,
4000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité,
3000 do de Toile de Forfar do do
6000 do 1½ minot d'Osnaburg,
15 balles Couvertes de Makinac,
6 do do à Rose et de Bath,
7 do do à pointes radicula et chartistes
5 do Couvertes à chevaux,
200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs,
150 do do de dames de Kid avec pelleterie.
500 do Mitaines de cuir avec pelleteries,
200 Ceintures rouges,

Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE MARCHANDISES de LAINE.

JEAN BRUNEAU.

Montréa l.

DR. WOLFRED NELSON,

PETITE RUE ST. JACQUES.

Encoignure Nord de la rue St. Laurent.

Aux Marchands Canadiens

MOULIN DU COMMERCE DE MONTREAL.

LE Soussigné informe respectueusement les Marchands Canadiens qu'il a fait de grandes améliorations aux moulins qu'il possède dans la rue Ste. Monique, faubourg St. Antoine, et qu'ils sont conduits par des gens expérimentés. Il est maintenant prêt à faire ROTIR le CAFE' et à le faire MOUDRE AINSI QUE TOUTE SORTE d'EPICES en toute quantité avec promptitude.

Comme le Soussigné ne commerce pas lui-même sur le Café ou sur les Epices, son établissement sera exclusivement dévoué aux pratiques qui voudront bien l'encourager.

CONDITIONS:

Il fera rôtir le Café à raison de 5s par 100lb.

Le Poivre ou autres Epices seront moulus et tamisés pour 4d. par lb.

Et enveloppés et empaquetés dans des boites par ¼ de lb pour 2d par lb.

Un décompte de 20 par cent sera fait sur les comptes payés au comptant pour le café, et de 10 par cent sur les épices.

DAVID VASS,
2 sept. Propriétaire.

N. B.—"Le Moulin du Commerce de Montréal" est maintenant en opération, le café à rôtir qui sera envoyé le matin sera renvoyé dans l'après-midi, sans frais pour le transport. Aussitôt que les autres améliorations qui sont en contemplation seront terminées, une autre déduction sera faite pour rôtir le café.

Les commandes laissées au No. 204, rue Notre Dame, seront exécutées immédiatement.

Piano de J. Chickering,

MANUFACTURE DE BOSTON,

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a été nommé seul Agent, dans le bas Canada, pour la vente de ces instruments, et qu'il en aura constamment à son dépôt, rue Craig, No. 54, quelques portes plus bas que la résidence de L. T. Drummond, Ecr., Avocat.

W. J. DAVIS.

Montréal, 7 oct.

ATTELIER DE
CAROSSIER.

LE Soussigné a transporté son attelier au coin des rues St. Antoine et du Cimetière, où il recevra toujours avec reconnaissance toute commande pour VOITURES de toute sorte. Il a constamment à son attelier des voitures d'été et d'hiver élégantes et faites solidement avec les meilleurs matériaux. Il répare aussi les voitures de toute sorte à court avis.

MARTIN GRAVEL.

Rue St. Antoine, 12 août—smp

Prix modéré. Qualité Supérieure
M. Brideron, de Paris.

99, rue St. Dominique, marché St. Laurent.

FOURRURES ET PELLETTERIES, gants, mitaines, casques vendus avec garantie contre les mites et la teigne.

2o Cirage français pour l'entretien et la conservation des harnais et chaussures.

3o Liqueurs françaises dites de tempérance, syrop, de citron &c.

M. BRIDERON, a acquis à Paris, par une longue expérience, une connaissance spéciale des meilleurs procédés chimiques à employer pour la préparation des cuirs et fourrures, il a appliqué avec succès la méthode par lui adoptée, depuis qu'il habite Montréal, toutes les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, ont pu reconnaître la bonne qualité des différents articles par lui vendus.

Montréal, 2 aout.

RECEMMENT reçus et à vendre par les Soussignés, les articles suivants, à **10** POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs:—

100 milles Cigarres, Principis "Justo Sanz"
150 do do Havane de meilleur choix
900 boites Cigarres ordinaires, 100 par boite
75 do Tabac Cavendish 16
200 do Honey Dew 5
50 do do de livre
15 Hay heads tabac en feuille Virginie
50 boites de Pipes

—AVEC—

Une grande variété de Tabatieres, Boites à tabac, Pipes de goût, Tabac frisé en papier et autre propre pour les magasins de détails.

—AUSSI.—

Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & CIE.

28 oct.

AVIS

LA Société qui a existé ci-devant entre JEAN GARIEPY & WILLIAM SNYDER, sous le nom de GARIEPY & SNYDER, a été ce Jour dissoute de consentement mutuel. Toutes personne endettées à la dite société, soit par billets ou par compte courant, sont averties de payer le montant à JEAN GARIEPY qui est aussi autorisé à régler ce que peut devoir la dite société.

JEAN GARIEPY,
WILLIAM SNYDER.

Montréal, 21 sept. 1847 —23

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HARTFORD
Contre les Accidents du Feu,

Incorporée à Hartford, Connecticut, en 1810

AGENCE A MONTREAL.

CETTE INSTITUTION ancienne et bien connue a des affaires d'assurances très étendues dans toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord et dans les Etats-Unis. Elle a tâché de s'assurer la confiance du public en remplissant fidèlement et ponctuellement ses obligations. Ceux qui ont des propriétés à faire assurer, peuvent être certains que toute reclamation légitime pour pertes sur leur police, seront libéralement acquittées et promptement payées.

Les demandes pour assurance doivent être faites à Montréal à

JOSEPH H JONES, Agent
11 octobre 1847—tm.

A VENDRE par les soussignés,

200 QUARTS de MAQUEREAUX frais, nouvellement arrivés.

W. H. LEAYCRAFT & Cie.
aout No. rue LeMoine.

On Demande

A ACHETER ou à LOUER une petite TERRE, située à une distance de cinq à six milles de cette ville. Pour les autres détails s'adresser au Bureau de la Minerve.—11 oct

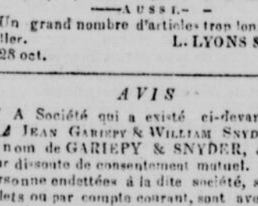

Magasin de Poeles.

LE Soussigné tient constament une grande Variété de POELES des derniers Patrons améliorés, parmi lesquels se trouvent:

POELES de Cuisine à rotation à air comprimé de STANLEY,

POELES à patente à air comprimé de WAGER.

Ces deux espèces de Poëles sont les plus économiques et les plus commodes qui aient jamais été inventés. Un apparail économique dont on peut faire usage durant l'été y est attaché.

POELES à patente de Stanley pour brûler le Charbon et le *Coke*, le plus joli patron et le plus parfait pour faire usage de ces combustibles.

POELES à cilindre de Wager pour Charbon et Coke, recommandables pour les coridors et les magasins, etc., ils donnent beaucoup de chaleur et sont sans danger, le tuyeau ne peut prendre feu et ne coule pas. ces poëles sont maintenant enduits en brique à feu, audessus de la porte et empêche la partie supérieure de se dissoudre par l'action de la chaleur.

POELES de SALON en forme de grille avec portes pour bois et charbon,

POELES de SALON à air comprimé de diverses sortes,

POELES pour les nourrices, Cendriers, etc.

GEORGE HAGER,
103, rue St. Paul, coin de la rue
7 oct. St. Gabrielle.

☞ Les vieux poëles réparés et enduits de rique.

MAISONS &c. A LOUER

A LOUER
Et Possession au Premier Mai.

Cette grande MAISON à deux étages, avantageusement située pour